

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE
CHÂTEAU DE VIDY, 1007 LAUSANNE, SUISSE

www.olympic.org

LE MOUVEMENT OLYMPIQUE DANS LA SOCIÉTÉ

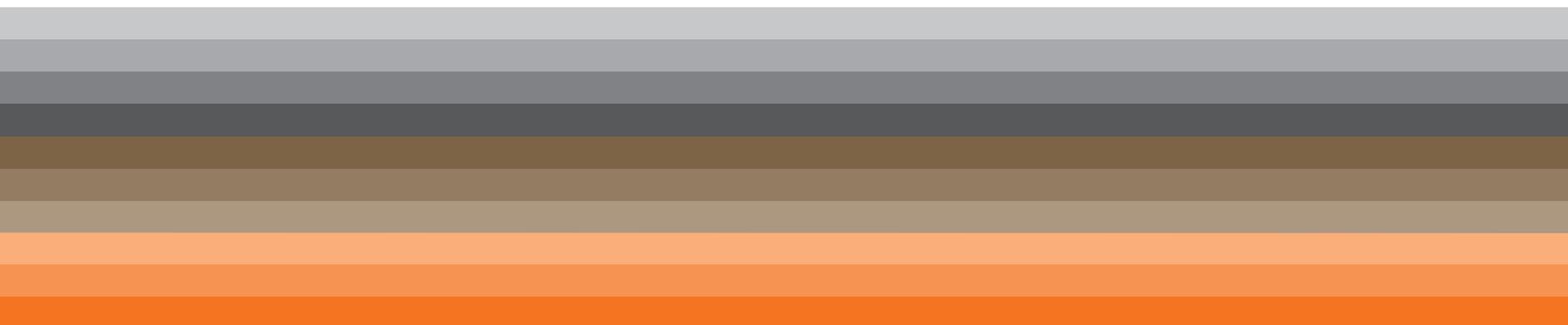
RAPPORT FINAL DU CIO 2005-2008



RAPPORT FINAL DU CIO 2005-2008



**COMITÉ INTERNATIONAL
OLYMPIQUE
RAPPORT FINAL
2005-2008**



Message du président	04
Rôle & structure du CIO	06
Le Mouvement olympique dans la société	18
Célébrer les Jeux Olympiques	24
Soutenir le Mouvement olympique	36
Promouvoir le sport et les valeurs olympiques dans la société	46
Renforcer la culture de service : l'administration du CIO	58
Partenaires olympiques mondiaux	64
Partenaires de diffusion olympique	65
Rapports financiers	66

MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter ce rapport final qui présente les activités et l'évolution du Comité International Olympique au cours de la période quadriennale 2005 – 2008.

La santé du CIO durant cette période peut être évaluée selon quatre critères essentiels :

- Le succès des Jeux Olympiques
- La qualité du soutien proposé au Mouvement olympique
- L'efficacité de nos efforts de promotion du sport et des valeurs olympiques dans la société
- La puissance et la stabilité de notre situation financière.

Selon l'ensemble de ces facteurs, qui apparaissent de façon détaillée dans ce rapport, la santé du CIO est excellente. À cet égard, je tiens à adresser mes sincères remerciements aux membres du CIO et à nos partenaires, notamment aux Comités Nationaux Olympiques, aux Fédérations Internationales, aux athlètes, à nos sponsors, aux sociétés de diffusion et à nos collaborateurs compétents et enthousiastes.

Les XXes Jeux Olympiques d'hiver à Turin en 2006 et les Jeux de la XXIXe Olympiade à Beijing en 2008 ont été magnifiques. Ils ont offert des moments extraordinaires d'excellence olympique – moments dont nous nous souviendrons longtemps – accomplis par des athlètes qui nous ont étonnés, dont les noms sont devenus emblématiques et qui ont inspiré des millions de jeunes à travers le monde. Ces deux éditions des Jeux ont été bien organisées, avec un accent manifeste mis sur la gestion de leur taille, de leur coût et de leur complexité.

La tâche du CIO, bien entendu, va au-delà des Jeux Olympiques. Il est de notre responsabilité de soutenir les athlètes, les Fédérations Internationales de sport et, par l'action de la Solidarité Olympique, les 205 Comités Nationaux Olympiques. Le CIO a accru son soutien à chacun de ces groupes, tant en termes de ressources financières que de qualité de service, ce qui, par conséquent, les rend plus forts que jamais. Et, conscients de l'obligation qui est la nôtre de souscrire aux normes éthiques les plus élevées, nous nous efforçons d'améliorer notre transparence et le respect des principes de responsabilité.

Notre action continue au service du développement du sport populaire, de la protection de l'environnement, de la femme dans le sport et au sein de l'administration sportive, de la culture et de l'éducation, du développement de la collectivité, de la santé des athlètes, de l'aide humanitaire, de la trêve olympique et dans de nombreux autres domaines a encouragé les valeurs d'excellence, d'amitié et de respect dans le monde. Le programme d'éducation aux valeurs olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse et le programme « Sports pour l'espoir » ne sont que trois des nombreuses initiatives qui démontrent notre volonté d'atteindre les jeunes.

Nous achevons la période quadriennale dans une solide forme financière, en dépit du ralentissement économique mondial qui s'est installé en 2008. Le programme de parrainage mondial TOP VI a été le plus prospère de tous les temps, générant 866 millions de dollars (américains), soit une augmentation de 31 % par rapport au cycle quadriennal précédent. Les revenus de la retransmission ont eux aussi atteint de nouveaux sommets et ont rapporté 2,6 milliards de dollars (américains) au Mouvement olympique durant cette même période.

En octobre 2009, les membres du Mouvement olympique se retrouveront à Copenhague pour le 13e Congrès olympique. Organisé autour de cinq thèmes : les athlètes, les Jeux Olympiques, la structure du Mouvement olympique, l'Olympisme et la jeunesse et la révolution numérique, ce Congrès examinera le rôle du Mouvement olympique dans la société d'aujourd'hui, et celui qui sera le nôtre dans les années à venir. Cette rencontre spéciale offrira un forum qui nous permettra de prendre le pouls du Mouvement olympique, d'analyser nos forces et nos faiblesses et d'évaluer les possibilités et les difficultés qui sont à prévoir.

Je suis fier de ce que le Mouvement olympique a accompli au cours des quatre dernières années et je ne doute pas que nous continuerons d'être une présence unique, utile et respectée dans le monde du sport et dans le monde en général.

Jacques Rogge





RÔLE ET STRUCTURE DU CIO

Le Comité International Olympique (CIO) agit comme un catalyseur de collaboration entre l'ensemble des membres du Mouvement olympique – qu'il s'agisse des Comités Nationaux Olympiques (CNO), des Fédérations Internationales (FI), des athlètes, des comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) ou encore des partenaires TOP, des diffuseurs partenaires et des organisations reconnues. Le CIO supervise une série de programmes et de projets organisés principalement autour de quatre secteurs d'activité :

- la célébration des Jeux Olympiques
- le soutien au Mouvement olympique
- la promotion du sport et des valeurs olympiques dans la société
- le renforcement de l'efficacité des services fournis.

Le CIO lui-même se compose de membres bénévoles. Ces personnes agissent en qualité de représentants du CIO dans leurs pays respectifs pour promouvoir les intérêts du CIO et du Mouvement olympique qu'ils servent. Les membres se réunissent une fois par an lors de la Session du CIO.

Le président et la commission exécutive du CIO – membres du CIO élus par la Session – ont la responsabilité générale de l'administration et de la gestion des affaires du CIO. En outre, le président peut instituer des commissions spécialisées pour étudier certains sujets et formuler des recommandations soumises à l'approbation de la commission exécutive. En 2008, il y avait 25 commissions. Le CIO est soutenu dans son action par l'administration du CIO sous la conduite de son directeur général.

Ensemble, ces personnes et ces groupes constituent une équipe qui allie sport, culture et éducation pour contribuer à l'édification d'un monde meilleur et pacifique.



PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA SESSION DU CIO

2005 117e Session du CIO, Singapour Principales décisions :

- Londres a été élue ville hôte des Jeux de la XXXe Olympiade en 2012.
- Dans le cadre de la révision systématique du programme olympique, la Session a sélectionné un programme de 26 sports pour les Jeux de la XXXe Olympiade à Londres en 2012. Deux sports (baseball et softball) n'ont pas obtenu la majorité absolue requise et ont été éliminés du programme. C'est la première fois que le CIO modifiait son programme depuis 1936.
- Lambis V. Nikolaou et Chiharu Igaya ont été élus vice-présidents du CIO.
- Ser Miang Ng a été élu membre de la commission exécutive du CIO.
- La nomination de Barbara Kendall en tant que membre du CIO a été confirmée.

2006 118e Session du CIO, Turin Principales décisions :

- Thomas Bach a été élu vice-président du CIO.
- Mario Pescante et Sam Ramsamy ont été élus membres de la commission exécutive du CIO.
- Beatrice Allen, Nicole Hoeverstz, S.A.R. le Prince Tunku Imran, Francesco Ricci Bitti et Hein Verbruggen ont été élus membres du CIO.
- Le programme olympique pour Londres 2012 a été confirmé.
- Copenhague (Danemark) a été choisie pour accueillir le 13e Congrès olympique en 2009.
- Beckie Scott et Saku Koivu, élus par leurs pairs à la commission des athlètes du CIO lors des Jeux de Turin, ont été cooptés membres du CIO à part entière.

2007 119e Session du CIO, Ciudad Guatemala Principales décisions :

- Sochi a été élue ville hôte des XXIIes Jeux Olympiques d'hiver en 2014.
- Les sept sports actuellement au programme des Jeux Olympiques d'hiver ont été admis à l'unanimité au programme des XXIIes Jeux Olympiques d'hiver en 2014.
- Le CIO a accordé sa reconnaissance aux CNO du Monténégro et de Tuvalu.
- Gerhard Heiberg a été élu membre de la commission exécutive du CIO.
- Andrés Botero, Patrick Baumann, S.A.R. la Princesse Haya bint Al Hussein et Rita Subowo ont été élus membres du CIO.
- La décision d'organiser les Jeux Olympiques de la Jeunesse a été approuvée à l'unanimité.

2008 120e Session du CIO, Beijing Principales décisions :

- Zaiqing Yu a été élu vice-président du CIO.
- Denis Oswald, René Fasel, Mario Vázquez Raña, Frank Fredericks, Nawal El Moutawakel et Richard Carrión ont été élus membres de la commission exécutive du CIO.
- Sergey Bubka, Uğur Erdener, Alexander Popov, Claudia Bokel, Yumilka Ruiz Luaces et Dae Sung Moon ont été élus membres du CIO.
- Le Code mondial antidopage ratifié à Madrid en novembre 2007 a été adopté.



RÉUNIONS DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU CIO

2005

10–11 février : Turin
18–20 avril : Berlin
2–4 juillet : Singapour
26–28 octobre : Lausanne

2006

5–7 février : Turin
5–8 avril : Séoul
21–23 juin : Lausanne
28 novembre–1er décembre : Koweït

2007

7–8 février : Lausanne
25–27 avril : Beijing
1er–2 juillet : Ciudad Guatemala
10–12 décembre : Lausanne

2008

10–11 avril : Beijing
4–6 juin : Athènes
2–3 août : Beijing
10–12 décembre : Lausanne



MEMBRES

LISTE PROTOCOLAIRE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

Prénom, Nom	Pays	Année d'élection	Participation aux JO
1. M. João HAVELANGE	BRA	1963	1936/52
2. M. Mohamed MZALI	TUN	1965	
3. M. Vitaly SMIRNOV	RUS	1971	
4. M. Peter TALLBERG	FIN	1976	1960/64/68/72/80
5. M. Richard Kevan GOSPER, A.O.	AUS	1977	1956/60 **
6. M. Richard W. POUND, C.R.	CAN	1978	1960
7. M. Zhenliang HE	CHN	1981	
8. M. Franco CARRARO	ITA	1982	
9. M. Phillip Walter COLES, A.M.	AUS	1982	1960/64/68
10. M. Iván DIBÓS	PER	1982	
11. M. Chiharu IGAYA	JPN	1982	1952/56/60 **
12. M. Roque Napoleón MUÑOZ PEÑA	DOM	1983	
13. M. Pál SCHMITT	HUN	1983	1968/72/76 **
14. S.A.S. la Princesse Nora de LIECHTENSTEIN	LIE	1984	
15. M. Francisco J. ELIZALDE	PHI	1985	
16. S.A.S. le Prince Souverain Albert II	MON	1985	1988/92/94/98/02
17. M. Lambis V. NIKOLAOU	GRE	1986	
18. Mme Anita L. DEFRANTZ	USA	1986	1976 **
19. M. Anton GEESINK	NED	1987	1964 **
20. S.A.R. la Princesse ROYAL	GBR	1988	1976
21. M. Ching-Kuo WU	TPE	1988	
22. M. Willi KALTSCHMITT LUJÁN	GUA	1988	
23. Major General Francis W. NYANGWESO	UGA	1988	1960
24. M. Fernando F. Lima BELLO	POR	1989	1968/72
25. M. Walther TRÖGER	GER	1989	
26. M. Shun-ichiro OKANO	JPN	1990	1968 **
27. M. Richard L. CARRIÓN	PUR	1990	
28. M. Nat INDRAPANA	THA	1990	
29. M. Denis OSWALD	SUI	1991	1968/72/76 **
30. Comte Jacques ROGGE	BEL	1991	1968/72/76
31. M. Mario VÁZQUEZ RAÑA	MEX	1991	
32. Dr Thomas BACH	GER	1991	1976 **
33. Cheikh Ahmad Al-Fahad AL-SABAH	KUW	1992	
34. M. James L. EASTON	USA	1994	
35. Sir Craig REEDIE	GBR	1994	
36. M. Mario PESCANTE	ITA	1994	
37. M. Gerhard HEIBERG	NOR	1994	
38. Professeur Arne LJUNGQVIST	SWE	1994	1952
39. M. Austin L. SEALY	BAR	1994	
40. Dr Robin E. MITCHELL	FIJ	1994	
41. M. Alpha Ibrahim DIALLO	GUI	1994	
42. M. Alex GILADY	ISR	1994	
43. M. Shamil TARPISCHEV	RUS	1994	
44. M. Valeriy BORZOV	UKR	1994	1972/76 **

MEMBRES

LISTE PROTOCOLAIRE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

Prénom, Nom	Pays	Année d'élection	Participation aux JO
45. M. René FASEL	SUI	1995	
46. M. Jean-Claude KILLY	FRA	1995	1964/1968 **
47. M. Sam RAMSAMY	RSA	1995	
48. M. Reynaldo GONZÁLEZ LÓPEZ	CUB	1995	
49. M. Olegario VÁZQUEZ RAÑA	MEX	1995	1964/68/72/76
50. M. Antun VRDOLJAK	CRO	1995	
51. M. Patrick Joseph HICKEY	IRL	1995	
52. M. Toni KHOURY	LIB	1995	
53. M. Mustapha LARFAOUI	ALG	1995	
54. Syed Shahid ALI	PAK	1996	
55. M. Ung CHANG	PRK	1996	
56. Mme Gunilla LINDBERG	SWE	1996	
57. M. Julio César MAGLIONE	URU	1996	
58. M. Kun Hee LEE	KOR	1996	
59. M. Ottavio CINQUANTA	ITA	1996	
60. M. Guy DRUT	FRA	1996	1972/76 **
61. Mme Irena SZEWINSKA	POL	1998	1964/68/72/76/80 **
62. S.A.R. le Grand-Duc de LUXEMBOURG	LUX	1998	
63. Général Mounir SABET	EGY	1998	
64. Mme Nawal El MOUTAWAKEL	MAR	1998	1984 **
65. M. Melitón SÁNCHEZ RIVAS	PAN	1998	
66. M. Leo WALLNER	AUT	1998	
67. S.A.R. le Prince d'ORANGE	NED	1998	
68. M. Ser Miang NG	SIN	1998	
69. M. Samih MOUDALLAL	SYR	1998	
70. M. Joseph S. BLATTER	SUI	1999	
71. M. Lamine DIACK	SEN	1999	
72. Mme Manuela DI CENTA	ITA	1999	1984/88/92/94/98 **
73. M. Tamás AJÁN	HUN	2000	
74. M. Gian-Franco KASPER	SUI	2000	
75. M. Kipchoge KEINO	KEN	2000	1964/68/72 **
76. M. Carlos Arthur NUZMAN	BRA	2000	1964
77. Intendant Général Lassana PALENFO	CIV	2000	
78. M. Zaiqing YU	CHN	2000	
79. M. Timothy Tsun-Ting FOK	HKG	2001	
80. Raja Randhir SINGH	IND	2001	1964/68/72/76/80/84
81. M. John Dowling COATES, AC	AUS	2001	
82. M. Issa HAYATOU	CMR	2001	
83. M. Juan Antonio SAMARANCH Jr	ESP	2001	
84. S.A.R. le Prince Nawaf Faisal Fahd ABDULAZIZ	KSA	2002	
85. M. Patrick S. CHAMUNDA	ZAM	2002	
86. S.A.R. le Prince Tamim Bin Hamad AL-THANI	QAT	2002	

MEMBRES

LISTE PROTOCOLAIRE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

Prénom, Nom	Pays	Année d'élection	Participation aux JO
87. M. Kai HOLM	DEN	2002	
88. M. Youssoupha NDIAYE	SEN	2002	
89. Mme Pernilla WIBERG	SWE	2002	1992/94/98/02**
90. Sir Philip CRAVEN, MBE	GBR	2003	
91. M. Frank FREDERICKS	NAM	2004	1992/96/04 **
92. M. Jan ZELEZNY	CZE	2004	1988/92/96/00/04 **
93. M. Hicham EL GUERROUJ	MAR	2004	1996/00/04 **
94. Dr Rania ELWANI	EGY	2004	1992/96/00
95. M. Francesco RICCI BITTI	ITA	2006	
96. S.A.R. le Prince Tunku IMRAN	MAS	2006	
97. Mme Nicole HOEVERTSZ	ARU	2006	1984
98. Mme Béatrice ALLEN	GAM	2006	
99. Mme Rebecca SCOTT	CAN	2006	1998/02/06 **
100. M. Saku KOIVU	FIN	2006	1994/98/06 **
101. M. Andrès BOTERO PHILLIPSBOURNE	COL	2007	
102. M. Patrick BAUMANN	SUI	2007	
103. S.A.R. la Princesse Haya Bint AL HUSSEIN	UAE	2007	
104. Mme Rita SUBOWO	INA	2007	
105. M. Sergey BUBKA	UKR	2008	1988/92/96/2000**
106. Dr Ugur ERDENER	TUR	2008	
107. M. Dae Sung MOON	KOR	2008	2004**
108. M. Alexander POPOV	RUS	2008	1992/96/2000/04**
109. Mme Claudia BOKEL	GER	2008	1996/2000/04**
110. Mme Yumilka RUIZ LUACES	CUB	2008	1996/2000/04**

** Membre (olympien) médaillé aux Jeux Olympiques

PRÉSIDENT D'HONNEUR

AU 31 DÉCEMBRE 2008

Prénom, Nom	Pays	Année d'élection	Participation aux JO
Marqués Juan Antonio SAMARANCH	ESP	1966	

MEMBRES HONORAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2008

Prénom, Nom	Pays	Année d'élection	Participation aux JO
S.A.R. le Grand-Duc Jean de LUXEMBOURG	LUX	1946	
H.M. King CONSTANTINE	GRE	1963	1960 **
M. Gunnar ERICSSON	SWE	1965	
M. James WORRALL	CAN	1967	1936
M. Abdel Mohamed HALIM	SUD	1968	
M. Maurice HERZOG	FRA	1970	
M. Henry HSU	TPE	1970	
M. Berthold BEITZ	GER	1972	
M. Pedro RAMÍREZ VÁZQUEZ	MEX	1972	
M. Ashwini KUMAR	IND	1973	
M. Niels HOLST-SØRENSEN	DEN	1977	1948
M. Shagdarjav MAGVAN	MGL	1977	
Tan Sri Hamzah ABU SAMAH	MAS	1978	
M. Günther HEINZE	GER	1981	
M. Vladimir CERNUSAK	SVK	1981	
Mme Flor ISAVA-FONSECA	VEN	1981	
Dame Mary Alison GLEN-HAIG, D.B.E.	GBR	1982	1948/52/56/60
Major Général Henry Edmund Olufemi ADEFOPE	NGR	1985	
M. Fidel MENDOZA CARRASQUILLA	COL	1988	
M. Tay WILSON, KNZM, O.B.E.	NZL	1988	
M. Borislav STANKOVIC	SRB	1988	
S.A.R. l'Infante Doña Pilar de BORBÓN	ESP	1996	
M. Hein VERBRUGGEN	NED	1996	

** Membre (olympien) médaillé aux Jeux Olympiques

MEMBRES D'HONNEUR

AU 31 DÉCEMBRE 2008

Prénom, Nom	Pays	Année d'élection	Participation aux JO
M. Henry KISSINGER	USA	2000	

COMMISSIONS

AU 31 DÉCEMBRE 2008

Commission

Commission des athlètes
 Commission des candidatures
 Commission d'éthique
 Commission Congrès 2009
 Commissions de coordination pour les Jeux Olympiques :
 Vancouver 2010, Londres 2012, Sotchi 2014
 Commission d'évaluation des Jeux de la XXXI Olympiade – 2016
 Commission de coordination de 1ers Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été – Singapour 2010
 Commission pour la culture et l'éducation olympique
 Commission des droits TV et nouveaux médias
 Commission femme et sport
 Commission des finances
 Comité d'audit
 Commission juridique
 Commission du marketing
 Commission médicale
 Commission philatélie, numismatique et memorabilia olympiques
 Commission de presse
 Commission du programme olympique
 Commission de radio et télévision
 Commission des relations internationales
 Commission de la Solidarité Olympique
 Commission sport et droit
 Commission sport et environnement
 Commission du sport pour tous

Président / Présidente

Frank Fredericks
 Francisco Elizalde
 Youssoupha Ndiaye
 Jacques Rogge

 René Fasel, Denis Oswald, Jean-Claude Killy
 Nawal El Moutawakel

 Sergey Bubka
 Zhenliang He
 Jacques Rogge
 Anita L. DeFrantz
 Richard L. Carrión
 Richard L. Carrión
 Thomas Bach
 Gerhard Heiberg
 Arne Ljungqvist

 Juan Antonio Samaranch
 Richard Kevan Gosper
 Franco Carraro
 Jacques Rogge
 Mario Pescante
 Mario Vázquez Raña
 Thomas Bach
 Pál Schmit
 Walther Tröger

COMMISSION EXÉCUTIVE

AU 31 DÉCEMBRE 2008

Président

Jacques Rogge (BEL)

Date d'entrée à la
 commission exécutive
 2001

Vice-présidents

Lambis V. Nikolaou (GRE) 2005
 Chiharu Igaya (JPN) 2005
 Thomas Bach (GER) 2006
 Zaiqing Yu (CHN) 2008

Membres

Ser Miang Ng (SIN) 2005
 Mario Pescante (ITA) 2006
 Sam Ramsamy (RSA) 2006
 Gerhard Heiberg (NOR) 2007
 Denis Oswald (SUI) 2008
 René Fasel (SUI) 2008
 Mario Vázquez Raña (MEX) 2008
 Frank Fredericks (NAM) 2008
 Nawal El Moutawakel (MAR) 2008
 Richard L. Carrión (PUR) 2008

Administration – Directeur Général

Urs Lacotte



LE MOUVEMENT OLYMPIQUE DANS LA SOCIÉTÉ

Outre le fait qu'il possède les droits sur les Jeux Olympiques, le Comité International Olympique (CIO) est avant tout le défenseur des athlètes. Il positionne le sport comme modèle de paix et d'harmonie et prône un ensemble de valeurs qui trouvent un écho bien au-delà de l'aire de compétition (voir encadré page 23 pour plus d'informations sur les valeurs olympiques). Que ces engagements aient perduré plus de cent ans témoigne de l'intemporalité du sport et de la force des idéaux sur lesquels le Mouvement olympique a été fondé.

Au cours de la période 2005 – 2008, le CIO a œuvré avec les membres du Mouvement olympique, ses commissions et ses partenaires au maintien de l'authenticité du Mouvement olympique et de son influence dans le monde du sport dans trois secteurs d'activité principaux : la célébration des Jeux Olympiques, le renforcement du Mouvement olympique et la promotion du sport et des valeurs olympiques dans la société. Dans toutes ses activités, le CIO s'est efforcé de :

- conserver sa raison d'être
- développer la collaboration
- gérer les risques.

Le CIO et sa commission exécutive ont également œuvré avec la commission du Congrès 2009, les Comités Nationaux Olympiques (CNO), les Fédérations Internationales de sport (FI) et les athlètes à l'organisation du 13e Congrès olympique qui aura lieu à Copenhague (Danemark) en octobre 2009. Pour la première fois, la préparation de cet important rassemblement a inclus un Congrès olympique virtuel, site extranet qui a permis aux membres de la famille olympique et au grand public de faire part de leurs points de vue et de contribuer à la mise en forme des discussions du Congrès sur l'avenir du Mouvement olympique.



CONSERVER SA RAISON D'ÊTRE

LE CIO EST AVANT TOUT LE DÉFENSEUR DES ATHLÈTES. IL POSITIONNE LE SPORT COMME **MODÈLE DE PAIX** ET D'HARMONIE ET PRÔNE UN ENSEMBLE DE VALEURS QUI TROUVENT UN ÉCHO BIEN AU-DELÀ DE L'AIRE DE COMPÉTITION.



Conformément à la Charte olympique, l'activité du Mouvement olympique est permanente et universelle. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde entier au grand festival sportif que sont les Jeux Olympiques.

Alors que les buts et la mission du CIO sont demeurés stables au fil du temps, l'environnement dans lequel le Mouvement olympique opère est en constante évolution. Le CIO fait désormais plus que jamais partie d'un

environnement social complexe. Pour suivre le rythme d'un monde qui change, le CIO s'efforce de moderniser continuellement son fonctionnement, d'élaborer de nouveaux programmes et services qui laisseront un héritage positif à long terme.

La période 2005 – 2008 témoigne d'un certain nombre de nouvelles initiatives spécifiquement adaptées aux athlètes et aux jeunes – principaux groupes auxquels s'adresse le Mouvement olympique. En 2007, les membres du CIO ont approuvé le lancement des Jeux Olympiques de la Jeunesse pour 2010. Cette initiative, conçue pour allier sport, éducation et culture, est la pièce maîtresse de la stratégie du CIO pour toucher les jeunes dans les années à venir (voir encadré page 49 pour plus d'informations sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse). D'autres initiatives, telles que le programme de suivi de carrière des athlètes, le programme d'éducation aux valeurs olympiques, la méthode de gestion des Jeux à 360 degrés et le programme « Sports pour l'espoir », permettent au CIO de démontrer qu'il conserve toute sa raison d'être et qu'il répond aux attentes des athlètes, des jeunes et de la communauté mondiale.

Pour sa part, la Solidarité Olympique a poursuivi son processus de décentralisation en vue d'accorder davantage de responsabilités décisionnelles en termes de financement aux cinq associations continentales de CNO. Ce transfert de responsabilités a permis aux associations de se concentrer sur la mise sur pied des programmes continentaux les mieux adaptés aux CNO de leurs territoires respectifs. L'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique a ainsi pu répondre à des demandes de fonds de ses CNO pour la préparation des athlètes à des compétitions sportives régionales, tandis que le Conseil olympique d'Asie a accordé une plus grande attention à l'amélioration des équipements sportifs sur le continent.

DÉVELOPPER LA COLLABORATION

Les activités du CIO – de l'éducation des jeunes à l'organisation de l'une des plus grandes manifestations sportives et culturelles du monde – sont des entreprises complexes qui exigent un travail d'équipe intensif.

Au cours des quatre dernières années, le CIO a poursuivi sa marche vers une méthode de travail transversale (inter-commissions et inter-départements) pour atteindre des objectifs communs. Les commissions de coordination ont ainsi géré et conduit les relations de travail et la coopération entre le CIO et les comités d'organisation (COJO) pour assurer la parfaite organisation des Jeux Olympiques. Les commissions du CIO et la Solidarité Olympique se sont associés aux 205 CNO afin d'appuyer les programmes destinés à faire progresser le développement des athlètes, la médecine du sport, la femme et le sport, l'éducation et la culture. Et la commission sport et environnement a collaboré avec les 33 FI à la production du Guide du CIO sur le sport, l'environnement et le développement durable, qui propose des centaines de suggestions sur la manière dont la communauté sportive peut protéger la planète au profit des générations à venir. Ce guide est devenu un outil de référence essentiel dans le monde du sport.

La collaboration s'est étendue au-delà des départements et des commissions du CIO. Elle a inclus les partenaires TOP et a joué un rôle primordial en assistant les comités d'organisation des Jeux à Turin et Beijing dans la préparation et la tenue des Jeux Olympiques. Cette aide a été dispensée dans un certain nombre de secteurs : systèmes de chronométrage et de notation, infrastructure TI, soutien aux athlètes, main-d'œuvre et spectateurs, infrastructure audiovisuelle, équipements de sécurité et infrastructure des sites. Les partenaires TOP ont également apporté un soutien financier à pratiquement tous les

Comités Nationaux Olympiques pour les aider à préparer leurs délégations olympiques et à envoyer leurs athlètes aux Jeux. Et grâce à des programmes novateurs de marketing et de développement de la conscience communautaire, ils ont partagé les valeurs olympiques avec des milliards de personnes dans le monde et légué un héritage durable en Italie et en Chine.

Coca-Cola, Atos Origin, GE, Johnson & Johnson, Kodak, Lenovo, Manulife, McDonald's, Omega, Panasonic, Samsung et Visa International sont les 12 partenaires olympiques mondiaux. Ils ont leur siège dans sept pays sur trois continents, ce qui reflète le caractère planétaire du Mouvement olympique.

Le CIO a étendu encore davantage son influence en collaborant avec des partenaires externes tels que les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les Nations Unies et les universités. Ainsi, le CIO a œuvré avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au soutien d'un projet de déminage des terrains de sport en plein air en Azerbaïdjan. Aujourd'hui, les jeunes peuvent jouer librement et en toute sécurité sur ces aires de jeu dangereuses jusque-là. En coopération avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les gouvernements, le CIO a lancé des initiatives sur le sport au service de la paix au Libéria et en République démocratique du Congo. Il a alloué des ressources aux premiers Jeux de la paix à Haïti et en République dominicaine. Ces projets ont permis aux jeunes de se retrouver dans des forums favorisant le dialogue, la paix et l'amitié.

GÉRER LES RISQUES



Le CIO est souvent sur le devant de la scène lorsqu'il s'agit de traiter des nombreuses questions auxquelles le sport international est confronté dans un monde complexe. Certains de ces défis présentent une menace directe pour les compétitions sportives et le fair-play, tandis que d'autres dépassent le sport et affectent la société en général. Durant la période 2005 – 2008, le CIO s'est attaché à gérer les risques susceptibles de compromettre sa mission, ses principes éthiques et sa place en tant qu'organisation sportive de premier plan.

Par exemple, la gestion prudente de ses finances l'a aidé à limiter l'impact négatif sur le Mouvement olympique du ralentissement économique mondial qui a débuté en 2008. Bien que le CIO et les autres membres du Mouvement olympique n'aient pas été épargnés par les soubresauts économiques, le CIO a conservé une réserve financière substantielle et augmenté le financement apporté aux comités d'organisation, aux CNO et aux FI au cours de la période quadriennale. Les partenaires TOP et diffuseurs olympiques ont pour leur part maintenu leur solide soutien.

Pour lutter contre l'épineux problème du dopage dans le sport, le CIO continue d'être la référence pour les organisations sportives du monde entier. Au cours de la période des Jeux Olympiques de 2006 à Turin, le CIO et l'Agence Mondiale Antidopage ont supervisé la réalisation de 1 200 contrôles de dopage, soit une hausse de 72% par rapport à Salt Lake City en 2002. À Beijing, 4 770 contrôles, soit environ 32% de plus qu'à Athènes en 2004, ont été effectués, ce qui en fait le plus vaste programme de contrôles antidopage jamais mis sur pied à une édition des Jeux Olympiques. Pour renforcer encore sa politique de « tolérance zéro », le CIO a décidé qu'en 2008 les échantillons des athlètes prélevés à Beijing et lors des prochains Jeux Olympiques seraient conservés durant huit ans, rendant possibles les analyses rétroactives dans l'éventualité où des techniques d'analyse plus poussées deviendraient disponibles.

Par ailleurs, le CIO s'efforce de préserver l'autonomie du Mouvement olympique et du sport en général. Les représentants de l'ensemble du Mouvement olympique ont tenu des séminaires sur ce sujet pour discuter des moyens de favoriser une coopération et une intervention plus étendues et présenter une réponse unifiée face à l'ingérence des gouvernements.

AUX JEUX DE BEIJING EN 2008, 4 770 CONTRÔLES DE DOPAGE ONT ÉTÉ EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU **PLUS VASTE PROGRAMME** JAMAIS MENÉ À L'OCCASION D'UNE ÉDITION DES JEUX OLYMPIQUES.

Ré-énoncer les valeurs olympiques

En 2006, le CIO, en collaboration avec l'ensemble du Mouvement olympique, a entrepris de simplifier l'expression des valeurs olympiques qui, au fil des ans, en étaient arrivées à signifier beaucoup de choses. Aujourd'hui, les activités et principes du CIO reposent sur trois valeurs universelles, clairement définies :

Excellence

Cette valeur signifie donner le meilleur de soi, sur l'aire de compétition et dans la vie. L'important n'est pas de gagner mais de participer et de progresser en vue d'atteindre des objectifs personnels. L'excellence exprime aussi la qualité de l'effort omniprésent dans tous les programmes du Mouvement olympique, de la gestion des Jeux à la création de programmes sportifs qui incitent la jeunesse à donner le meilleur d'elle-même.

Amitié

Cette valeur encourage les participants et les spectateurs à considérer le sport comme un outil de compréhension mutuelle. Pour les athlètes, cette valeur se traduit par les liens indissolubles qu'ils nouent avec leurs coéquipiers et leurs adversaires. Pour le Mouvement olympique, cette valeur prend la forme de l'assistance humanitaire, des programmes éducatifs et culturels et des forums de dialogue sur le sport et la paix.

Respect

Cette valeur englobe le respect de soi-même, des autres, des règles et de l'environnement. Avec le fair-play, les athlètes font preuve de respect. L'adhésion du Mouvement olympique à cette valeur se traduit par sa lutte contre le dopage, son soutien permanent au développement des athlètes et à la progression de la femme dans le sport, et ses initiatives en faveur d'un environnement durable.

CÉLÉBRER LES JEUX OLYMPIQUES

En tant que chef de file du Mouvement olympique, le CIO s'emploie à unir le sport, la culture et l'éducation afin de servir les intérêts de l'humanité. L'organisation des Jeux Olympiques, qui sont célébrés tous les deux ans, est l'expression la plus visible de l'action du CIO. Dans la période quadriennale 2005 – 2008, le CIO a consacré son énergie et ses ressources à :

- renforcer la qualité des Jeux
- améliorer l'expérience des Jeux
- assurer le succès des Jeux.

**L'ACTIVITÉ DU MOUVEMENT OLYMPIQUE
EST PERMANENTE ET UNIVERSELLE.
ELLE ATTEINT SON POINT CULMINANT
LORS DU RASSEMBLEMENT DES
ATHLÈTES DU MONDE AU GRAND
FESTIVAL DU SPORT QUE SONT LES
JEUX OLYMPIQUES.**

LA CHARTE OLYMPIQUE



RENFORCER LA QUALITÉ DES JEUX

Le CIO a supervisé toutes les activités liées à l'organisation des Jeux Olympiques avant et pendant la manifestation à Turin en 2006 et à Beijing en 2008. En outre, le CIO a pris une part importante dans la préparation des prochains Jeux à Vancouver (2010), Londres (2012) et Sotchi (2014) – les deux dernières villes ont été choisies comme villes hôtes par les membres du CIO en 2005 et 2007 respectivement.



Gérer la préparation et le déroulement de toutes ces éditions des Jeux exige l'effort conjoint de nombreux membres du Mouvement olympique, ainsi que des sponsors et autres partenaires extérieurs. Les principales responsabilités incombent aux comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), aidés par les commissions de coordination du CIO et le département des Jeux Olympiques du CIO. Toutefois, sur le plan pratique, chaque commission et département du CIO contribue au succès des Jeux.

Durant toute la période 2005 – 2008, le CIO a mis l'accent sur la gestion des coûts et de la complexité des Jeux Olympiques, tout en préservant la haute qualité des compétitions auxquels les athlètes et leurs fans sont habitués. À cette fin, le CIO a :

- intégré les 117 recommandations de la commission d'étude des Jeux Olympiques dans la procédure de candidature à l'organisation des Jeux, ainsi que dans les manuels techniques qui guident les activités des COJO. Publiées à l'origine en 2003, ces recommandations couvrent un large éventail de domaines, de la gestion des Jeux à l'accréditation en passant par la construction des sites. Les Jeux de 2006 à Turin furent les premiers Jeux Olympiques d'hiver à suivre un tiers de ces propositions d'amélioration. Les Jeux de 2008 à Beijing en ont appliqué 90 % – comme le feront les Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver. Pour sa part, le comité d'organisation des Jeux à Londres est en passe d'être le premier à appliquer intégralement toutes ces nouvelles mesures ;

- mis en place de meilleurs outils pour aider les COJO, les commissions et les départements du CIO à améliorer la qualité des Jeux. Le plan directeur II a été mis au point en 2006. Ce logiciel permet la surveillance des préparatifs des Jeux et fournit instantanément l'état d'avancement de plus de 1 500 étapes techniques et opérationnelles dans tous les secteurs fonctionnels des Jeux. En outre, les COJO et les villes candidates ont désormais accès aux 32 manuels techniques. Ces guides, actualisés après chaque édition des Jeux, décrivent les obligations légales, les exigences fonctionnelles et les bonnes pratiques propres à une série de thèmes qui vont des normes de construction des sites aux aspects financiers ;
- dynamisé ses capacités de transfert des connaissances. En 2005, le département des Jeux Olympiques du CIO, en collaboration avec les départements de la technologie et de l'information, a absorbé les activités de la filiale des Services de connaissances sur les Jeux Olympiques (OGKS) pour en faire un programme de gestion des connaissances (OGKM), outil essentiel au transfert des connaissances et de l'expérience d'une édition des Jeux à l'autre. Les principales composantes d'OGKM sont un extranet pour le partage des informations ainsi que des programmes d'observateurs et de détachement de personnel qui permettent aux équipes des COJO de disposer d'une expérience directe de tous les aspects des Jeux, de la préparation et des opérations à la séance bilan qui a lieu quelques mois après leur clôture. Il convient de noter également l'étude sur l'impact des Jeux Olympiques (OGI) qui couvre une période de 12 ans. Cet outil de gestion, révisé en 2007, aide les organisateurs des Jeux à comprendre et à quantifier l'impact des Jeux Olympiques à partir de plus de 100 indicateurs économiques, socioculturels et environnementaux. Beijing est la première ville hôte à avoir réalisé une étude OGI complète ;

- lancé la méthode de gestion des Jeux à 360 degrés pour compléter les outils de gestion existants et lui permettre de gérer tous les aspects des Jeux Olympiques dans une perspective large, globale et unifiée. Le CIO considère le programme de gestion à 360° comme une philosophie d'organisation qui lui permet de cerner les possibilités, les difficultés et les tendances susceptibles d'avoir un effet sur la raison d'être des Jeux à l'avenir, et d'en tenir compte. Le programme s'articule autour de six pôles d'activité interdépartementaux et interfonctionnels qui se concentrent sur : le produit et l'expérience olympiques ; les services aux clients ; l'image, le contexte et la réputation ; les sites et infrastructures ; les opérations Jeux ; et les questions d'ordre commercial et financier. Les idées recueillies grâce à cette nouvelle méthode de gestion des Jeux ont stimulé la créativité et l'innovation, ont aidé le CIO à préserver l'attrait des Jeux Olympiques dans un environnement en constante évolution et ont soutenu une vision stratégique à long terme.

Les comités d'organisation des Jeux à Turin et Beijing se sont servis de ces outils pour mettre en place des manifestations brillamment organisées, offrir de grands moments sportifs et léguer un héritage durable. Vancouver, Londres et Sotchi suivent la même voie.

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES JEUX



Le CIO sait depuis longtemps que son action en vue d'améliorer la qualité des Jeux doit être couplée à des efforts pour améliorer l'expérience des Jeux à l'intention de tous ceux qui les regardent ou y prennent part. Le défi pour le CIO et pour les organisateurs des Jeux est de comprendre, puis d'aller au-delà des attentes de tous les participants. Le CIO encourage les organisateurs et les autres membres du Mouvement olympique qui participent à la préparation des Jeux à se mettre à la place des « clients » qu'ils servent, afin de concevoir des programmes qui offriront une expérience optimale des Jeux :

- **Athlètes.** Plus de 10 500 athlètes à Beijing et 2 500 à Turin ont concouru sur des sites répondant aux normes exactes des Fédérations Internationales (FI) et ont, en outre, bénéficié de ce qui se fait de mieux en matière d'hébergement et de systèmes de notation.
- **Spectateurs.** Jusqu'à 18 000 volontaires à Turin et 70 000 à Beijing ont été formés pour aider les visiteurs olympiques durant leur séjour dans les villes hôtes. À Turin, les spectateurs ont pu enrichir leur expérience olympique grâce à des manifestations culturelles en relation avec les Jeux, telles que des concerts en soirée sur la place des médailles. À Beijing, les spectateurs ont bénéficié de l'Olympiade culturelle 2008 qui comprenait la dernière étape de la tournée d'un an de l'exposition « Un monde, un rêve – Trésors olympiques du CIO ». Cette exposition itinérante – la plus vaste jamais montée par Le Musée Olympique – a attiré 2 millions de personnes dans les quinze villes qu'elle a traversées à l'approche des Jeux. Par ailleurs, à Beijing, plus de 100 000 visiteurs se sont rendus à OlympeXpo, la plus grande présentation d'épinglettes, timbres, monnaies, souvenirs et autres objets d'art relatifs aux Jeux Olympiques jamais mise sur pied. Cette manifestation était patronnée conjointement par le CIO, le BOCOG, le Comité Olympique Chinois (COC) et la Poste chinoise.

LES JEUX OLYMPIQUES DE 2008 À BEIJING ONT ÉTÉ LES PLUS SUIVIS DE L'HISTOIRE OLYMPIQUE, AVEC UNE AUDIENCE MONDIALE POTENTIELLE DE 4,3 MILLIARDS DE PERSONNES.

- **Diffuseurs.** La politique fondamentale de retransmission du CIO, telle que prévue par la Charte olympique est d'assurer aux Jeux Olympiques l'audience la plus large. Les partenariats de retransmission olympique durant la période 2005 – 2008 ont atteint cet objectif.

L'Organisme de Radio-Télévision Olympique de Turin a proposé près de 1 000 heures de contenu en direct des Jeux de 2006. Pour leur part, les diffuseurs partenaires du CIO ont pu proposer un volume sans précédent de séquences aux spectateurs sur leurs territoires. Plus de 16 000 heures de retransmission des Jeux d'hiver de 2006 ont été offertes aux téléspectateurs, plus qu'à tous les autres Jeux Olympiques d'hiver. En outre, les diffuseurs olympiques ont fait un plus grand usage des plateformes satellites et numériques pour que les milliards de téléspectateurs du monde entier aient davantage accès aux Jeux. En fait, la retransmission des Jeux à Turin en 2006 a représenté une augmentation de 57 % par rapport au record précédent de 10 416 heures de couverture établi à Salt Lake City en 2002.

Beijing 2008 a marqué l'apogée des Jeux Olympiques – et de la retransmission olympique – grâce aux superbes performances sportives que le monde a pu admirer via la télévision, Internet et les téléphones portables, permettant aux amateurs de sport de choisir quand et où suivre les Jeux.

La Beijing Olympic Broadcasting Co., entreprise créée conjointement par les Services olympiques de radio-télévision (Olympic Broadcasting Services S.A.) et le BOCOG, a fourni plus de 5 000 heures de compétitions sportives en haute définition aux partenaires détenteurs des droits de diffusion. La retransmission des Jeux Olympiques de 2008 – les premiers Jeux entièrement couverts en haute définition – a dépassé les 61 700 heures au total, ce qui en fait la manifestation la plus



retransmise de toute l'histoire. La couverture par les médias numériques des Jeux à Beijing était elle aussi en libre accès, ce qui fait des Jeux Olympiques de 2008 les premiers Jeux véritablement numériques. Les fans ont pu avoir accès à des séquences en direct et des séquences vidéo sur leurs téléphones portables, à des séquences en direct sur des sites Internet spécialisés et à une retransmission télévisée en haute définition (TVHD). En plus des initiatives prises par ses partenaires de diffusion, le CIO a lancé sa propre chaîne Internet, "Beijing 2008", sur la plateforme YouTube afin de retransmettre les temps forts des Jeux sur les territoires où les droits numériques de vidéo à la demande n'avaient pas été vendus.

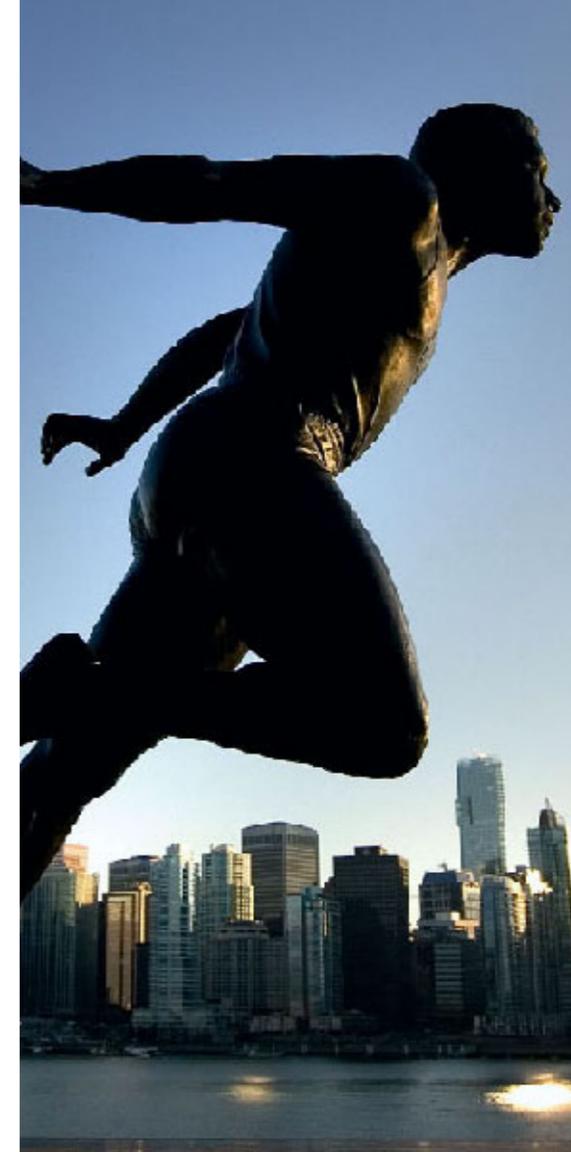
- **Sponsors.** Durant la période quadriennale 2005 – 2008, les 12 partenaires mondiaux TOP ont procuré au Mouvement olympique USD 866 millions en soutien financier, biens et services. En échange, ils ont reçu des droits de marketing exclusifs mondiaux dans leurs catégories de produits ou services. Une fois encore, les Jeux Olympiques ont fourni une plateforme marketing unique grâce à laquelle les partenaires ont pu atteindre leurs objectifs commerciaux en soutenant les traditions et les valeurs intemporelles du Mouvement olympique.



- **Médias.** Les reporters et les photographes des Jeux Olympiques ont bénéficié de conditions de travail favorables à Turin et Beijing. Au cours des Jeux de 2008, les médias ont également eu droit à une nouvelle version du site Internet www.olympic.org, avec un service multimédia spécifiquement conçu pour les journalistes qui leur a donné accès à un ensemble de vidéos, bandes sons, photographies et informations téléchargeables gratuitement. À Beijing également, le CIO a collaboré avec les autorités chinoises pour obtenir un assouplissement des restrictions d'accès imposées par le gouvernement à certains sites Internet politiquement sensibles. Bien que certaines de ces restrictions soient demeurées en place durant les Jeux, les 21 000 journalistes accrédités à Beijing ont bénéficié d'une liberté de travail plus grande que jamais auparavant.
- **Populations des villes hôtes.** Les générations d'habitants actuelles et futures de Turin et de Beijing bénéficieront d'un legs positif et durable grâce à l'organisation des Jeux Olympiques par leur ville. À Turin par exemple, les Jeux Olympiques – et l'expérience tirée de leur tenue – ont aidé à transformer cette région en une destination de sports d'hiver populaire. Moins d'un an après la clôture des Jeux, la région du Piémont avait accueilli 20 manifestations sportives majeures. À Beijing, de nouveaux sites sportifs, une nouvelle aéroport et le développement des transports urbains et d'autres infrastructures ont modifié le visage de la ville. Les bénéfices intangibles – de l'introduction du volontariat et de l'éducation olympique à grande échelle et, plus important encore, de la venue en Chine du reste du monde – seront encore plus frappants. Tant à Turin qu'à Beijing, le legs environnemental est particulièrement remarquable (voir pages 52-53 pour plus d'informations).

Quant à l'avenir, les comités d'organisation des prochains Jeux Olympiques ont considéré « l'héritage » comme une composante centrale de leurs efforts de planification. Chacun d'eux s'est engagé à tirer parti de l'héritage de Turin et de Beijing pour renforcer davantage l'expérience olympique.

Vancouver, par exemple, a donné le coup d'envoi de son Olympiade culturelle en février 2008. Cette célébration artistique et culturelle populaire de sept semaines a présenté plus de 300 représentations et dix expositions mettant en valeur la culture et les arts canadiens dans une série de disciplines qui vont de la musique à la danse, en passant par le théâtre et les nouveaux médias. Avec ce programme à Vancouver, c'est la première fois que des Jeux d'hiver organisent une Olympiade culturelle deux ans avant les Jeux. Le comité d'organisation de Londres, en tandem avec l'Autorité chargée de la livraison des infrastructures olympiques, a fait de sérieux progrès dans la construction du principal site des Jeux de 2012 qui, après les Jeux, sera transformé en l'un des plus vastes parcs urbains européens depuis 150 ans. Sochi a, pour sa part, annoncé son projet de création de la première université olympique qui permettra à des étudiants du monde entier de suivre un master sur deux ans dans des sports internationaux et de participer à des programmes d'enseignement plus courts. La nouvelle université internationale olympique russe sera située dans le parc olympique de Sochi 2014 et son ouverture est prévue en 2012.



ASSURER LE SUCCÈS DES JEUX

Les XXes Jeux Olympiques d'hiver à Turin et les Jeux de la XXIe Olympiade à Beijing ont rassemblé des milliers d'athlètes et des millions de fans sportifs pour un motif extraordinaire : célébrer les idéaux universels d'excellence, d'amitié et de respect mis en avant sur une scène mondiale.



XXes Jeux Olympiques d'hiver Turin (Italie)

10 – 26 février 2006

Sous la devise « Ici vit la passion ! », Turin (Italie) a accueilli un nombre record de 2 508 athlètes, dont 960 femmes, venus participer aux XXes Jeux Olympiques d'hiver. Les participants représentaient 80 Comités Nationaux Olympiques, dont pour la première fois l'Albanie, l'Éthiopie et Madagascar. Les athlètes de 26 CNO ont remporté des médailles dans 84 épreuves. Deux de ces épreuves – snowboard cross masculin et féminin – ont fait leurs débuts olympiques à Turin, attirant plus spécialement un public jeune.

Les compétitions sportives, placées sous la direction des FI, ont été largement saluées comme techniquement excellentes. Près d'un million de spectateurs étaient présents aux Jeux à Turin, tandis que trois milliards de personnes les ont suivis à la télévision dans le monde entier, avec pour la première fois des téléspectateurs en Mongolie et en Azerbaïdjan. Les Jeux Olympiques ont été diffusés dans 200 pays. Près de 5 millions de visiteurs ont consulté le site www.olympic.org, que le CIO avait réorganisé avant les Jeux afin d'offrir aux jeunes un nouveau moyen de vivre l'expérience olympique.

Parmi les performances athlétiques exceptionnelles qui ont retenu l'attention figurent celle des skieurs alpins autrichiens, qui ont remporté 14 des 30 médailles décernées dans cette discipline, et celles des patineurs de vitesse sur piste courte de la République de Corée qui ont décroché 10 médailles sur les 24 de ce sport. La Canadienne Cindy Klassen a obtenu des médailles dans cinq des six épreuves de patinage de vitesse.

Et il y a eu le Norvégien Kjetil Andre Aamodt qui est devenu le premier skieur alpin à décrocher quatre médailles dans la même épreuve, le super G, et le premier à monter sur la plus haute marche du podium à quatre reprises.

En outre, plus de 450 athlètes de 39 pays ont concouru aux Jeux Paralympiques qui ont eu lieu à Turin du 10 au 19 mars 2006. Environ 250 000 fans avaient fait le déplacement pour assister à 58 épreuves dans quatre sports, dont le curling en fauteuil roulant dont c'était la première apparition au programme paralympique d'hiver. Les autres sports étaient le ski alpin, le hockey sur luge et le ski nordique. En juin 2006, le CIO a officiellement étendu son soutien au Comité International Paralympique jusqu'en 2016. En conséquence, les Jeux Paralympiques peuvent continuer de se dérouler dans la même ville, bénéficier du même comité d'organisation que les Jeux Olympiques et utiliser les mêmes sites et équipements sportifs.

En termes d'impact économique et d'héritage, les Jeux Olympiques ont accéléré la transition postindustrielle de Turin vers une économie de services orientés sur les sports d'hiver. Les Jeux ont également facilité les grands projets de rénovation des monuments historiques de la ville et ils sont à l'origine de nouveaux logements et infrastructures de transport. Les équipements construits pour les Jeux Olympiques ont été affectés à d'autres usages après la compétition. Quant aux initiatives respectueuses de l'environnement lancées en prévision des Jeux, elles continuent de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie dans la région. Ensemble, ces transformations bénéfiques sont le vecteur d'une énergie et d'un optimisme nouveaux au sein de la population turinoise.

LES JEUX À TURIN EN CHIFFRES

16 jours	Jeux Paralympiques d'hiver 2006
7 sports	474 athlètes
84 épreuves	39 CNO
Environ 2 500 athlètes	4 sports, dont le curling en fauteuil roulant pour la première fois
80 CNO participants	162 974 billets vendus
26 CNO vainqueurs de médailles	3 300 volontaires
1 219 contrôles de dopage	
18 000 volontaires	
Près de 900 000 billets vendus	
3,2 milliards de téléspectateurs selon les estimations	
16 311 heures de retransmission des Jeux dans 200 pays et territoires	
Environ 700 millions de pages consultées sur www.torino2006.org	
Environ 32 millions de pages consultées sur www.olympic.org durant les Jeux	

**Jeux de la XXIXe Olympiade,
Beijing (Chine)
8 – 24 août 2008**

Durant 16 jours en août, les yeux du monde se sont posés sur Beijing, où plus de 10 500 athlètes, dont plus de femmes que jamais auparavant, ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Les Jeux ont accueilli des athlètes d'un nombre record de 204 CNO, parmi lesquels, pour la première fois, les îles Marshall, le Monténégro et Tuvalu. En tout, des athlètes représentant 87 délégations nationales olympiques ont décroché des médailles. Des concurrents d'Afghanistan, de Maurice, du Tadjikistan et du Togo sont montés sur le podium pour la première fois. La devise de ces Jeux : « Un monde – un rêve » avait été choisie à bon escient.

Les Jeux à Beijing ont été le théâtre de 44 records du monde et de 132 records olympiques. Le nageur américain Michael Phelps a remporté huit médailles d'or, devenant ainsi l'olympien le plus titré de l'histoire. Le Britannique Ben Ainslee a gagné sa troisième médaille d'or consécutive en voile ; les athlètes jamaïcains ont obtenu l'or sur 100 m, 200 m, 4 x 100 m tandis que les femmes s'imposaient sur 100 et 200 m. Le temps réalisé par le sprinter jamaïcain Usain Bolt, de 9,69 secondes dans le 100 m, lui a valu la médaille d'or, un record du monde et le titre officiel d'« homme le plus rapide du monde ». Le Néerlandais Maarten van der Weijden, guéri d'une leucémie seulement six ans auparavant, a remporté l'or dans le marathon 10 km en natation, nouvelle épreuve populaire de ces Jeux Olympiques. Les XIIIes Jeux Paralympiques d'été, qui ont eu lieu du 6 au 17 septembre, ont ajouté à l'héritage olympique de Beijing. Près de 4 000 athlètes de 146 pays y ont participé et, ce faisant, ont établi 279 nouveaux records du monde.



Des records ont été battus hors de l'aire de compétition également. Le relais de la flamme olympique, qui avait débuté à Olympie (Grèce) le 24 mars, a parcouru 137 000 kilomètres à travers 21 pays. Le plus grand programme d'éducation olympique jamais mis sur pied a été lancé par le comité d'organisation des Jeux à Beijing en collaboration avec le ministère de l'Éducation et le CNO chinois. Il a touché 400 millions d'enfants dans plus de 400 000 écoles. Près de 70 000 volontaires étaient à Beijing pour offrir leur assistance aux athlètes, spectateurs et autres.

Les taux d'audience ont eux aussi atteint de nouveaux sommets. Les Jeux Olympiques de 2008 ont été les plus suivis de l'histoire olympique, enregistrant une audience potentielle estimée de 4,3 milliards de personnes sur 220 territoires. La cérémonie d'ouverture a attiré 842 millions de téléspectateurs pour la seule Chine. En outre, le site Internet officiel du CIO et les autres sites consacrés aux Jeux ont enregistré des niveaux record de trafic. Ainsi www.Beijing2008.cn a accueilli 105,7 millions de visiteurs uniques en août et www.olympic.org a reçu plus de visites au cours de la première semaine des Jeux que durant l'ensemble des Jeux Olympiques de 2004 à Athènes.

L'organisation de ces Jeux, que le président du CIO Rogge a qualifiés de « Jeux véritablement exceptionnels », fut excellente. Il en a été de même pour les sites. Le Stade national, surnommé le Nid d'oiseau, et le Centre national de natation, connu sous le nom de Cube d'eau, ont pris place à l'avant-garde de l'architecture sportive et sont devenus des symboles du nouveau Beijing. À côté des compétitions sportives, de l'organisation efficace et des sites exceptionnels, les Jeux Olympiques de 2008 resteront comme un catalyseur de changement en Chine. Avec eux sont venus des millions de nouveaux emplois, un intérêt renouvelé pour le respect d'un environnement durable et une amélioration de l'infrastructure urbaine. Plus important encore, les Jeux à Beijing ont ouvert la Chine – pays où vit un cinquième de la population mondiale – au reste du monde et ont présenté au monde la chaleur et l'hospitalité du peuple chinois.

**LES JEUX À BEIJING
EN CHIFFRES**

16 jours	Jeux Paralympiques 2008
28 sports	3 951 athlètes
302 épreuves	146 CNO
	20 sports, y compris l'aviron pour la première fois
10 500 athlètes environ	1,82 million de billets vendus (avec 1,62 million de billets supplémentaires attribués aux enfants, établissements d'enseignement et collectivités).
204 CNO participants	
87 CNO vainqueurs de médailles	
4 770 contrôles du dopage	30 000 volontaires
70 000 volontaires	
6,5 millions de billets vendus	
Audience mondiale potentielle de 4,3 milliards de téléspectateurs	
61 700 heures de retransmission des Jeux diffusées dans 220 pays et territoires	
105,67 millions d'utilisateurs uniques sur www.Beijing2008.cn en août	
6,5 millions de consultations enregistrées sur www.olympic.org durant le mois d'août.	

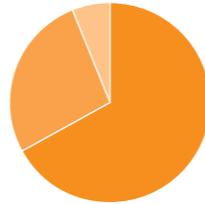
SOUTENIR LE MOUVEMENT OLYMPIQUE

L'une des principales responsabilités du CIO est d'assurer au Mouvement olympique sa stabilité financière. Il y parvient non seulement en garantissant les revenus olympiques mais aussi en redistribuant ces revenus équitablement entre les organisations membres du Mouvement, afin qu'elles puissent effectuer le nécessaire pour organiser les Jeux Olympiques et promouvoir le développement du sport et de l'Olympisme dans le monde.

Les principales sources de revenus sont la vente des droits de retransmission des Jeux Olympiques et le Programme des partenaires olympiques (TOP) (voir tableau). L'augmentation des revenus provenant de la retransmission et des partenariats au cours des deux dernières décennies a fourni au Mouvement olympique et au sport une solide base financière.

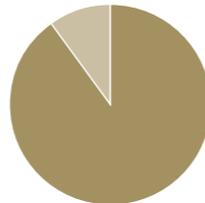
Sources de Revenus olympiques

- Diffusion (67%)
- Partenariats (27%)
- Licences (6%)



Distribution des Revenus

- CNO/FI/COJO (>90%)
- CIO (<10%)



LE PROGRAMME DE PARRAINAGE MONDIAL TOP A ENREGISTRÉ **LE PLUS GRAND SUCCÈS** DE TOUS LES TEMPS, GÉNÉRANT USD 866 MILLIONS. LES REVENUS DE LA RETRANSMISSION ONT ÉGALEMENT ATTEINT DE NOUVEAUX SOMMETS, RAPPORTANT LA SOMME DE USD 2,6 MILLIARDS AU MOUVEMENT OLYMPIQUE.



Le CIO conserve moins de 10% de l'ensemble des revenus perçus pour couvrir les frais opérationnels et administratifs associés à la gestion du Mouvement olympique. Le reliquat est partagé entre les organisations membres du Mouvement olympique, sous la direction de la commission des finances du CIO. Les principaux bénéficiaires sont :

- **Les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO).** Le CIO utilise les contributions du programme TOP ainsi que les revenus de la retransmission olympique pour soutenir la tenue des Jeux de l'Olympiade et des Jeux Olympiques d'hiver. La nature à long terme des programmes de retransmission et de partenariat permet au CIO de verser aux comités d'organisation la majorité des fonds dont ils ont besoin bien avant les Jeux. Les comités d'organisation des Jeux lèvent des recettes supplémentaires grâce à des activités de marketing au niveau national, qui portent sur des programmes de parrainage, de billetterie et de licence.
- **Les Comités Nationaux Olympiques (CNO).** Le CIO reverse une partie des revenus du programme TOP à chacun des 205 Comités Nationaux Olympiques pour l'entraînement et le développement des équipes, athlètes et espoirs olympiques. En outre, le CIO soutient les CNO par le biais de la Solidarité Olympique, commission indépendante responsable de la gestion et de la distribution de la part des revenus de la retransmission revenant aux CNO.
- **Les Fédérations Internationales de sports olympiques (FI).** Le CIO apporte un soutien financier à partir des revenus de la retransmission olympique aux 33 Fédérations Internationales. Ce financement utilisé pour soutenir le développement du sport dans le monde entier est redistribué après la tenue des Jeux auxquels ont pris part les Fédérations concernées.

Le CIO subventionne également les programmes de diverses organisations sportives internationales comme le Comité International Paralympique, l'Agence Mondiale Antidopage et le Tribunal Arbitral du Sport.

Le succès continu des accords de retransmission olympique et du programme TOP a permis au CIO d'accroître son soutien aux COJO, CNO et FI durant chaque période quadriennale olympique. L'augmentation de cette aide financière est notable et nécessaire. Toutefois, ce n'est pas tout ce qui est exigé pour assurer la poursuite de la croissance et la santé du Mouvement olympique. Tout autant que les ressources, leur affectation est importante, de même que les résultats qui s'ensuivent. Trois objectifs sont au premier rang des préoccupations du CIO :

- le soutien et la protection des athlètes
- le renforcement des organisations sportives
- la préservation de l'autonomie du Mouvement olympique.

LE SOUTIEN ET LA PROTECTION DES ATHLÈTES

Les services destinés à soutenir et défendre les intérêts des athlètes sont demeurés une priorité pour le CIO durant la période 2005 – 2008. Dans cette catégorie d'activité, l'accent a été mis plus particulièrement sur :

La préparation des Jeux. Les CNO ont pu préparer des centaines d'athlètes aux Jeux Olympiques, ainsi qu'aux autres grandes compétitions, grâce aux bourses de la Solidarité Olympique – pour les athlètes individuels et les équipes. La Solidarité Olympique a également financé un certain nombre de projets dans le but d'aider les CNO à déceler des talents sportifs potentiels pour les Jeux à venir (voir l'encadré pour plus d'informations sur les programmes de financement de la Solidarité Olympique durant la période 2005 – 2008). La commission des athlètes du CIO a, pour sa part, continué d'assurer son rôle de défenseur des athlètes, par le biais des commissions de coordination du CIO, pour s'assurer qu'il était tenu compte de leurs besoins lors de la préparation des Jeux.



SOLIDARITÉ OLYMPIQUE : LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT AU NIVEAU DES CNO

La Solidarité Olympique, sous l'autorité de la commission de la Solidarité Olympique du CIO, a distribué USD 244 millions pour soutenir les activités des CNO durant la période quadriennale 2005 – 2008. La part la plus importante de ce financement a été attribuée aux CNO par le biais de 20 programmes mondiaux qui couvrent quatre secteurs essentiels du développement sportif : le renforcement de la compétitivité des athlètes ; la formation d'entraîneurs hautement qualifiés ; la professionnalisation de l'administration des CNO ; la promotion des valeurs olympiques dans le monde. Par ces programmes mondiaux, la Solidarité Olympique a financé :

- 1 088 bourses olympiques attribuées à des athlètes méritants de 166 pays à l'approche des Jeux à Beijing. Finalement, 591 bénéficiaires de bourses olympiques de 151 pays se sont qualifiés pour les Jeux et ont remporté 81 médailles. Quarante CNO à Beijing avaient une délégation composée pour moitié au moins de boursiers olympiques, et 5 CNO n'ont présenté que des boursiers ;
- la préparation de 182 CNO en vue des Jeux continentaux et régionaux, notamment des Jeux Asiatiques à Doha, des Festivals olympiques de la jeunesse européenne, des Jeux Panaméricains et des Jeux Africains ;
- la préparation des jeunes athlètes de 154 CNO, en vue d'une participation potentielle aux Jeux Olympiques de 2010 et de 2012 ;
- 69 CNO afin de les aider à découvrir de jeunes talents sportifs ;
- 980 stages de formation de base destinés à des entraîneurs de 142 CNO ;
- 529 bourses olympiques destinées à des entraîneurs pour leur permettre de recevoir une formation de haut niveau ;
- 446 stages de niveau élémentaire et 10 stages de niveau avancé destinés à des administrateurs sportifs ;
- 175 bourses de master international destinées aux directeurs sportifs ;
- 117 projets d'échange des CNO ;
- 113 initiatives destinées à développer la pratique sportive des femmes et à accroître leur place dans l'administration sportive ;
- 57 initiatives pour aider les CNO à promouvoir l'activité physique à tous les niveaux de la société ;
- 144 initiatives pour aider les CNO à promouvoir la culture et l'éducation olympique.

PLUS DE 3 000 ATHLÈTES OLYMPIQUES ONT PRIS PART AU PROGRAMME DE SUIVI DE CARRIÈRE DU CIO.

L'éducation, la formation et la gestion de carrière. Plus de 3 000 athlètes olympiques ont pris part au programme de suivi de carrière des athlètes du CIO. Lancé en 2005 par la commission des athlètes du CIO en partenariat avec Adecco, ce programme propose un soutien à la formation professionnelle et à la recherche d'un emploi aux olympiens durant leur carrière sportive et après leur retrait du sport de haut niveau. La commission des athlètes a également organisé le deuxième et le troisième Forum international des athlètes en 2005 et 2007. Ces rencontres permettent aux représentants des commissions des athlètes des FI et des associations continentales de CNO d'examiner et de formuler des recommandations relatives à l'enseignement primaire, secondaire et universitaire destiné aux athlètes, au développement des compétences psychosociales ainsi qu'aux options de reconversion et à la recherche d'emploi. La Solidarité Olympique a financé des programmes spéciaux de formation (ainsi que des bourses) pour transmettre aux entraîneurs d'un certain nombre de pays les dernières connaissances scientifiques et techniques qui leur sont nécessaires pour répondre aux exigences en matière d'entraînement des athlètes en constante évolution. Les athlètes plus jeunes ne sont pas oubliés. Une autre série de programmes a permis aux CNO d'amener de jeunes athlètes prometteurs à un haut niveau de formation et d'entraînement.

La protection de la santé des athlètes. La commission médicale du CIO, avec le soutien du département médical et scientifique du CIO, a pris la direction d'une série de programmes relatifs à la santé des athlètes. Parmi ceux-ci figure l'instauration d'un cours par correspondance sur deux ans consacré à la nutrition, une initiative novatrice qui a délivré ses premiers certificats en 2007. Des ateliers ont été proposés pour aider les entraîneurs et les médecins sportifs, les FI et les organismes régissant les sports à comprendre, reconnaître et si possible prévenir les



conditions qui nuisent à la santé des athlètes. Dans cette perspective, un certain nombre de déclarations ont été publiées sur divers thèmes tels que l'asthme chez les athlètes de haut niveau, la base moléculaire des tissus connectifs et les blessures musculaires dans le sport, le harcèlement et les abus sexuels dans le sport et l'entraînement au sport d'élite chez l'enfant. Durant les Jeux, la commission a supervisé des programmes étendus de contrôle du dopage et géré également un programme intensif de surveillance des blessures qui est venu s'ajouter à l'ensemble des connaissances relatives aux causes et à la prévention des blessures sportives. Enfin, à Beijing, la commission a collaboré avec les autorités chinoises pour que les niveaux de la qualité de l'air soient sûrs pour les athlètes en compétition.

LA PROFESSIONNALISATION DE L'ADMINISTRATION SPORTIVE

Au cours des quatre dernières années, le CIO a œuvré avec les membres du Mouvement olympique au développement des capacités, des instruments et des pratiques nécessaires à la croissance du sport au 21^e siècle. Le CIO a concentré son assistance sur le soutien à apporter à la professionnalisation de l'administration des organisations membres et celui propre à favoriser la présence des femmes.

- **Le développement des capacités administratives.** Durant la période 2005 – 2008, des visites régulières de représentants de CNO au siège du CIO à Lausanne ont permis au CIO de mieux percevoir les besoins en gestion des CNO et aux CNO de mieux comprendre le fonctionnement de l'administration du CIO. Les CNO ont pu développer leurs connaissances en matière de marketing et de retransmission dans leur pays grâce au soutien des services de télévision et de marketing du CIO. Pour améliorer la communication et la transparence, l'extranet des CNO a été repensé en 2007. Les organisateurs des Jeux panaméricains de 2007 et du Festival olympique de la jeunesse européenne ont utilisé cet instrument comme principal moyen de communication avec les CNO participant à ces compétitions continentales.

La Solidarité Olympique a aussi joué un rôle essentiel dans le renforcement des pratiques administratives des CNO. Plusieurs programmes de financement ont été exclusivement consacrés au développement des connaissances et des compétences du personnel des CNO nécessaires à la bonne tenue d'une organisation sportive au 21^e siècle. Un programme d'échange entre CNO a permis à des employés de CNO d'acquérir une expérience précieuse grâce à des stages de trois mois maximum au sein de CNO plus développés. Un autre programme a proposé des bourses pour inciter les administrateurs de CNO à suivre des masters exécutifs en management des organisations sportives (MEMOS) en anglais, français et espagnol.

Quant aux FI, le CIO leur a alloué des fonds pour les aider à gérer des initiatives à long et moyen termes pour le développement de leurs sports. Les projets lancés avaient pour but de proposer des formations aux juges et aux arbitres, de fournir un équipement pour la pratique sportive et de couvrir les dépenses de fonctionnement des centres d'entraînement des FI.

- **Encourager la féminisation.** En augmentation depuis les vingt dernières années, le pourcentage de femmes dans les organes dirigeants et administratifs du Mouvement olympique demeure peu élevé. Reconnaisant que la parité hommes-femmes est une composante essentielle de l'efficacité de l'administration sportive, le CIO poursuit sa tradition de soutenir la promotion de la femme dans le sport à tous les niveaux et dans toutes les structures.

La commission femme et sport du CIO, en partenariat avec la Solidarité Olympique, œuvre afin que les CNO améliorent les possibilités offertes aux femmes athlètes et dirigeantes. En 2006, la commission a organisé le premier forum africain sur la femme dans le sport. Plus de 50 délégués de CNO se sont rassemblés pour renforcer le réseau femme et sport sur le continent. En 2007, un séminaire pour les CNO du continent américain a fourni à des délégués de 34 CNO une formation au développement des compétences en gestion et administration.



PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE DU MOUVEMENT OLYMPIQUE



L'autonomie du Mouvement olympique est l'un de ses éléments les plus importants et les plus distinctifs. Au cours des dernières années toutefois, l'autonomie a été menacée par l'ingérence de parties extérieures ou du fait de désaccords au sein des organisations sportives nationales.

En tant que gardien du code d'éthique du CIO, la commission d'éthique du CIO a œuvré pour que toutes les parties olympiques entretiennent des relations harmonieuses avec les autorités publiques, conformément au principe d'universalité et de neutralité politique du Mouvement olympique. En 2006, puis de nouveau en 2008, les représentants du Mouvement olympique se sont réunis à Lausanne pour le premier et le second séminaire sur l'autonomie du Mouvement olympique et sportif. Les participants ont examiné la situation, étudié les moyens propres à favoriser une plus grande coopération entre les organisations sportives, exploré comment défendre au mieux les principes de bonne gouvernance et d'éthique et approuvé un échange systématique d'informations pour réagir conjointement et efficacement en cas de conflits avec des organisations gouvernementales.

En outre, le département du CIO chargé des relations avec les CNO a fait appel à l'Association des Comités Nationaux Olympiques, aux associations continentales de CNO, ainsi qu'aux commissions sport et droit et juridique du CIO pour répondre à des points particuliers et aux mesures prises par les gouvernements. Autre groupe prenant part au maintien de l'autonomie sportive, la commission des relations internationales du CIO. Mandatée pour établir des relations entre les membres du Mouvement olympique, les gouvernements et les autorités publiques, la commission s'appuie sur les compétences de ses membres – qui ont tous occupé ou qui occupent encore une fonction politique dans leur pays ou région – pour promouvoir la coopération et contribuer à la résolution des conflits le cas échéant.

L'autonomie du Mouvement olympique, l'importance d'une bonne gouvernance et de l'éthique, et les relations entre le Mouvement olympique et ses partenaires seront trois des principaux points de discussion lors du Congrès olympique de 2009.



**L'AUTONOMIE DU MOUVEMENT OLYMPIQUE EST
L'UN DE SES ÉLÉMENTS LES PLUS IMPORTANTS
ET LES PLUS DISTINCTIFS.**

PROMOUVOIR LE SPORT ET LES VALEURS OLYMPIQUES DANS LA SOCIÉTÉ

Les Jeux Olympiques et les manifestations qui les accompagnent, telles que le relais de la flamme olympique et les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux, mettent en avant les valeurs olympiques d'excellence, d'amitié et de respect.

Les diffuseurs détenteurs de droits pour les Jeux Olympiques de 2006 et 2008 ont transmis l'expérience des Jeux, et par extension les valeurs olympiques, à des milliards de personnes dans le monde avec un niveau de couverture sans précédent par la télévision, Internet et la téléphonie mobile.

Les partenaires TOP ont également joué un rôle central dans la promotion des valeurs olympiques auprès des publics du monde entier en soulignant leur association avec les Jeux Olympiques. Leurs contributions record en termes de produits, services, technologie, compétences et ressources financières durant la période quadriennale écoulée ont permis au CIO, aux comités d'organisation et à chaque CNO de lancer des programmes qui véhiculent l'universalité du sport et les valeurs olympiques auprès d'un public, le plus large possible.

Durant la période quadriennale 2005 – 2008, le CIO, par l'entremise de ses commissions et en collaboration avec tous les membres du Mouvement olympique et ses autres partenaires, a apporté la preuve concrète du dynamisme de l'Olympisme dans les six secteurs clés suivants :

- Au niveau populaire
- Éducation par le sport
- Femme et sport
- Environnement et développement durable
- Développement par le sport
- Paix par le sport.

Les initiatives prises dans ces domaines ont encouragé la tolérance, la paix, la parité hommes-femmes, le respect mutuel et l'appréciation des autres et du monde qui nous entourent. Ce faisant, elles ont montré que le sport et les valeurs olympiques peuvent offrir une plateforme en vue d'un changement positif et durable.

LE PROGRAMME D'ÉDUCATION OLYMPIQUE
LANCÉ PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION DES
JEUX À BEIJING AVEC L'APPUI DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION ET DU CNO CHINOIS – LE
PLUS VASTE JAMAIS MIS EN PLACE DANS
LE MONDE – A TOUCHÉ **400 MILLIONS**
D'ENFANTS DANS PLUS DE 400 000 ÉCOLES.



DES INITIATIVES POPULAIRES

Acquis à la conviction que le sport est un droit de l'homme, le CIO continue d'agir pour multiplier les possibilités de participation sportive dans le monde. En 2006, la commission du sport pour tous a tenu son 11e Congrès mondial du sport pour tous qui a passé en revue les besoins des pays en développement. Le 12e Congrès, qui a eu lieu en 2008, s'est concentré sur la manière dont la théorie du sport pour tous pouvait se transformer en action en vue d'un style de vie plus sain et plus actif pour toutes les générations. Tout au long de la période quadriennale, la commission du sport pour tous et le département des sports du CIO ont soutenu financièrement les initiatives des CNO, qui vont de tournois d'athlétisme inter-villages au Burundi à un « Olympicnic » en Belgique.

Quelque 80 % des CNO – et des millions de personnes dans le monde – ont participé aux manifestations organisées à l'occasion de la Journée olympique durant la période 2005 – 2008. Subventionnées par la Solidarité Olympique et le partenaire olympique mondial McDonald's, ces manifestations (qui se tiennent aux alentours du 23 juin chaque année) comprennent la course populaire de la Journée olympique et d'autres activités permettant aux participants de découvrir de nouveaux sports ainsi que les bienfaits de l'activité physique.

L'ÉDUCATION PAR LE SPORT

Une nouvelle initiative majeure du CIO, approuvée à l'unanimité par la Session du CIO en 2007, a été lancée pour amener les plus jeunes à découvrir le sport et les valeurs olympiques. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui auront lieu tous les deux ans à compter de 2010, constitueront le fondement de la stratégie du CIO pour nouer le contact avec les jeunes et les appeler à vivre dans le respect des valeurs olympiques (voir encadré pour plus d'informations).

Une autre initiative pédagogique a vu le jour durant la période quadriennale : le Programme d'éducation aux valeurs olympiques (PEVO), soutenu par un don d'International Sports Multimedia et mis en place par la commission pour la culture et l'éducation olympique du CIO, le département de la coopération internationale et du développement et le Musée Olympique. Ont été créés, dans le cadre de cette initiative, un manuel multiculturel et multilingue ainsi qu'une base de données des projets éducatifs que les enseignants du monde entier peuvent utiliser pour promouvoir l'Olympisme. Les ateliers pilotes en Tanzanie et en République de Corée ont démontré la popularité du programme chez les enfants. À la fin 2008, le programme a été repris par les Jeux des clubs nationaux indiens, les Jeux nationaux indiens et le réseau OlympAfrica. Dans les années à venir, cet important programme permettra à de nombreux autres jeunes de découvrir les valeurs olympiques.

En 2006 et en 2008, le CIO, en partenariat avec le BOCOG et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – a organisé les 5e et 6e Forums mondiaux sur le sport, l'éducation et la culture. Le Forum de 2006 a présenté le vaste programme d'éducation olympique de la Chine. Le Forum 2008 s'est concentré sur la création de relations, examinant les efforts en matière de culture et d'éducation du Mouvement olympique et fixant les orientations pour le sport, la culture et l'éducation pour les deux prochaines années.

Le Musée Olympique a attiré près de 200,000 de visiteurs par an avec des expositions populaires telles que « Champion dans la tête » et les « Les racines du sport ». Le Musée a par ailleurs mis en place un réseau de 10 musées au sein du Mouvement olympique prêts à collaborer dans le domaine des collections, des expositions et des programmes éducatifs et à diffuser l'histoire et les idéaux olympiques dans le monde entier. En outre, le Musée a pris un rôle directeur dans l'organisation des activités culturelles et des concours aux Jeux Olympiques.

Enfin, à travers des conférences, des symposiums, des publications et des stages, un certain nombre de partenaires du Mouvement olympique ont contribué aux efforts déployés par le CIO pour diffuser les messages sur l'Olympisme auprès d'un public toujours plus large. Parmi ces institutions, citons entre autres l'Académie Internationale Olympique, les Académies nationales olympiques, le Comité International pour le Fair-Play, le Comité international Pierre de Coubertin et Panathlon international.



LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Alliant sport, éducation et culture, les Jeux Olympiques de la Jeunesse offriront aux jeunes la chance de faire directement l'expérience des valeurs olympiques. À la suite de la décision historique du CIO de tenir la première édition de ces Jeux en 2010, neuf villes se sont portées candidates pour accueillir les 1ers Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été. Singapour a été choisie en février 2008 et Innsbruck (Autriche), retenue en décembre 2008, sera la ville hôte des 1ers Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver en 2012.

Destinés aux jeunes âgés de 14 à 18 ans, les Jeux de la Jeunesse d'été devraient attirer environ 3 500 athlètes des 205 Comités Nationaux Olympiques qui concourront dans les 26 sports au programme des Jeux Olympiques de 2012 à Londres. Les 1 000 et quelque participants aux Jeux de la Jeunesse d'hiver concourront dans tous les sports au programme des Jeux Olympiques d'hiver de 2010.

Il convient de noter que les Jeux Olympiques de la Jeunesse mettront presque autant l'accent, si ce n'est plus, sur la façon dont les sports sont pratiqués que sur les exploits eux-mêmes. Ils serviront de plateforme aux programmes éducatif et culturel et inciteront les jeunes à découvrir les valeurs olympiques et les bienfaits du sport et d'une vie saine. Ainsi ces Jeux resteront fidèles à la vision d'éducation des jeunes grâce aux valeurs qu'enseigne le sport.

FEMME ET SPORT

Lauréates du Trophée mondial « Femme et sport » saluant leurs remarquables contributions au développement de la participation des femmes dans le sport et à l'administration sportive :

- 2005 - **Gianna Angelopoulos-Daskalaki**,
Présidente du comité d'organisation des Jeux de la XXVIIIe Olympiade à Athènes
- 2006 - **Gabriela Sabatini**,
Joueuse de tennis argentine et médaillée olympique
- 2007 - **Portia Simpson Miller**,
Première femme Premier ministre de Jamaïque
- 2008 - **Datuk Seri Azalina Othman Said**,
Première femme et plus jeune ministre de la Jeunesse et des Sports de Malaisie

Le CIO a joué un rôle de premier plan dans l'amélioration de la participation des femmes dans le sport au cours des 20 dernières années.

Durant la période 2005 – 2008, le CIO a œuvré avec les CNO et les FI dans le but de sensibiliser davantage l'opinion à la nécessité d'assurer une stricte parité hommes-femmes, d'offrir aux femmes un accès plus large aux activités sportives et de les encourager à occuper des fonctions dirigeantes au sein de l'administration sportive. Depuis 2006, le CIO organise des séminaires de formation annuels destinés à inciter les femmes à assumer un rôle plus significatif dans la prise de décisions au niveau des CNO et des fédérations sportives nationales. En 2005, la commission femme et sport du CIO a organisé un atelier et une réunion d'information pour les médias destinés aux femmes journalistes de 16 pays en développement. Et, en 2008, la 4e Conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport a accueilli plus de 600 délégués de 116 pays pour discuter du sport comme vecteur de changement social. Le Congrès olympique de 2009 et les Jeux Olympiques de la Jeunesse ont été définis comme autant d'occasions essentielles de faire progresser la cause des filles et des femmes par le sport dans les années à venir.

Plus d'athlètes féminines que jamais auparavant ont participé aux Jeux Olympiques de 2006 et de 2008. À Turin, 960 femmes (38 % des athlètes participants) étaient présentes par rapport à 886 (soit 36 %) en 2002. Sur les 10 500 athlètes et plus ayant participé aux Jeux à Beijing, 4 639 étaient des femmes – 300 de plus qu'à Athènes en 2004. Au cours des Jeux de 2008, les femmes ont concouru dans 26 des 28 sports olympiques. Plusieurs épreuves ont été ajoutées et d'autres modifiées pour favoriser la participation féminine et ainsi réduire la disparité entre hommes et femmes.



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'environnement figure aux côtés du sport et de la culture comme troisième pilier de l'Olympisme. La compréhension du CIO du besoin de préserver les ressources naturelles mondiales apparaît dans les efforts déployés par les comités d'organisation de Turin et de Beijing. La volonté de minimiser les conséquences potentiellement négatives des Jeux y ont été à l'origine de grands progrès.



Dan le but d'informer le public des avancées réalisées et à des fins de surveillance, le comité d'organisation des Jeux Olympiques à Turin (TOROC) – le premier comité d'organisation à avoir obtenu la certification de la norme internationale ISO 14001 sur l'environnement – a mis en place un système de gestion de l'environnement complet, conçu les sites en tenant compte de leur usage après les Jeux, appliqué des normes écologiques de construction et d'approvisionnement et publié des rapports annuels sur l'environnement durable en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Parmi les autres initiatives, on compte le regroupement des principales compétitions et la conservation de l'eau fraîche et des écosystèmes de montagne. Plus important encore peut-être : l'initiative de Turin sur le climat qui non seulement a sensibilisé les Turinois à la question du changement climatique mais a aussi permis de traiter 70 % des gaz à effet de serre produits aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Avec ces programmes et d'autres, les Jeux Olympiques d'hiver de 2006 ont été la première grande manifestation sportive réellement verte en Europe et ont fixé de nouvelles normes en matière d'environnement durable.

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques à Beijing (BOCOG), auquel a été décernée la certification ISO 14001 en 2005, a mis en place un programme complet de durabilité prévoyant notamment l'application de normes de construction respectueuses de l'environnement, le recyclage de l'eau ainsi que l'utilisation de l'énergie solaire, de matériaux de construction recyclés et de réfrigérants sans danger pour la couche d'ozone. Tous les projets de construction pour les Jeux comprenaient 40 à 50 % d'espaces verts.

Il convient de noter que les Jeux Olympiques de Beijing ont servi de catalyseur pour la capitale chinoise en vue de l'amener à intégrer l'aspect durable dans son plan de développement urbain. Le Bureau municipal de protection de l'environnement de Beijing a lancé plus de 160 initiatives durant les sept ans de préparation des Jeux Olympiques, parmi lesquelles le transfert des usines polluantes hors de la ville, la transformation des centrales thermiques qui sont passées du charbon au gaz, l'introduction de nouvelles lignes de transports publics, le traitement des eaux usées et la protection du partage des eaux. Ces mesures ont fondamentalement modifié l'écologie de la ville et bénéficieront à ses 15 millions d'habitants pour les générations à venir.

Les prochaines villes hôtes profitent des programmes de partage des connaissances du CIO et tirent parti des succès de Turin et de Beijing en matière d'environnement. À Vancouver (2010), par exemple, un certain nombre de projets ont été lancés qui vont des sites construits selon des normes environnementales élevées à des stratégies complètes pour la gestion des déchets. Londres (2012) a fait de la protection de l'environnement un élément essentiel de sa préparation des Jeux et ce comité d'organisation se consacre à des actions telles que la lutte contre le changement climatique, la réduction des déchets et l'amélioration de la biodiversité. À Sotchi, les organisateurs ont déjà adopté des initiatives conjointes telles que le réseau pour un climat neutre du PNUE et ils mettent actuellement en place des politiques environnementales pour des Jeux plus verts en 2014.

EN 2007, LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT A DÉCERNÉ SON TROPHÉE « CHAMPION DE LA TERRE » AU CIO EN RECONNAISSANCE DE SON ENGAGEMENT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT ET LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES DURABLES.

Outre la supervision des programmes environnementaux des Jeux Olympiques, le CIO poursuit ses efforts de sensibilisation auprès des autres membres du Mouvement olympique sur le sujet de l'environnement durable. Les 6e et 7e Conférences mondiales sur le sport et l'environnement organisées par le CIO avec le PNUE en 2005 et 2007 ont réuni des représentants du Mouvement olympique, des agences gouvernementales et non gouvernementales, des instituts de recherche et les médias pour aborder les questions prioritaires concernant le sport et l'environnement durable. Des séminaires régionaux à l'intention des représentants des CNO ont par ailleurs été mis sur pied avec la Solidarité Olympique et adaptés aux conditions locales. En plus d'une sensibilisation accrue à l'équilibre délicat entre sport et nature, ils ont offert au CIO, aux CNO et à leurs commissions sport et environnement l'occasion de partager leurs expériences en termes d'initiatives durables, respectueuses de l'environnement.

LE DÉVELOPPEMENT PAR LE SPORT



En 2005, les chefs d'État et de gouvernement à l'issue de leur sommet mondial à New York – en prélude à leur participation à la 60e Assemblée générale des Nations Unies – ont adopté une déclaration qui souligne l'importance du sport pour le développement. Bien que cela ait représenté une étape fondamentale dans l'histoire de l'ONU, il y a bien longtemps que le CIO n'ignore plus le rôle important que le sport peut jouer dans le développement de la collectivité et l'épanouissement personnel. Il a continué de faire sienne cette mission durant la période 2005 – 2008, en coopérant avec divers partenaires internationaux et locaux au soutien du développement par le sport au niveau de la collectivité.

En 2007, le CIO a lancé le programme « Sports pour l'espoir », une initiative qui offre aux jeunes des pays en développement l'occasion de pratiquer un sport et de recevoir un enseignement aux valeurs olympiques. La construction du Centre de développement de la jeunesse olympique à Lusaka (Zambie) a débuté en 2008 et a constitué le premier projet mis en place grâce au programme « Sports pour l'espoir ». Cette installation polyvalente est ouverte à l'ensemble de la population de Lusaka. C'est un centre où les athlètes peuvent s'entraîner en coopération étroite avec les Fédérations Internationales et nationales. C'est aussi un lieu où sont détectés les talents et où sont organisées des compétitions sportives, des activités éducatives dans le domaine de l'Olympisme, des séminaires et ateliers pour entraîneurs et administrateurs sportifs ainsi que des programmes de développement social.

Dans le cadre d'autres initiatives, le CIO a collaboré avec l'ONG War Child Uganda pour améliorer la qualité de vie de 16 000 enfants et 25 000 adultes déplacés à la suite de troubles internes. L'élément clé de cette initiative était un programme sportif qui a incité l'ensemble des participants à s'investir dans des activités utiles à la collectivité, telles que la protection de l'environnement, l'éducation par les pairs ou



encore les soins pour les personnes âgées. Au Salvador, le CIO a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'organiser des activités sportives et éducatives régulières comme moyen d'empêcher les jeunes de verser dans la criminalité.

Ce programme réussi a été intégré dans un plan national plus large dont le but est d'aider les villes à améliorer la sûreté et la sécurité de leurs habitants.

À Haïti, le CIO a aidé le CNO de ce pays à mettre en œuvre un programme de développement qui propose un accès régulier au sport et aux activités de loisirs à plus de 50 000 écoliers. Le programme a également permis de diffuser des informations sur la prévention du VIH/SIDA, ainsi que sur les valeurs olympiques et le développement durable. Grâce à ces programmes, le CIO a contribué à l'instauration de réseaux sociaux et à la création d'un réel esprit de communauté et d'espoir.

Les programmes de sport du CIO pour les réfugiés, conduits en partenariat avec le bureau du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a permis d'atteindre des milliers de personnes déplacées, notamment des jeunes, touchées par la guerre. Au cours de la période 2005 – 2008, la campagne du CIO « Donner, c'est gagner » a collecté quelque 75 000 pièces de vêtement auprès des membres du Mouvement olympique pour une distribution en Europe, en Asie et en Afrique – soit le double de ce qui avait été obtenu lors la campagne menée durant la période quadriennale précédente.

LE CIO A COLLABORÉ AVEC L'ONG WAR CHILD UGANDA POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE 16 000 ENFANTS ET 25 000 ADULTES DÉPLACÉS À LA SUITE DE TROUBLES INTERNES.

Le CIO, avant tout par sa commission médicale et son département médical et scientifique, a maintenu son rôle de défenseur des athlètes en proposant des programmes destinés à les encourager à adopter une vie saine. Les contributions aux études entreprises sur un certain nombre de sujets – de la nutrition aux blessures, en passant par la prévention de pathologies spécifiques – ont eu de bien meilleures possibilités d'application. Il en va de même pour les programmes antidopage du CIO qui envoient un message fort aux jeunes quant aux dangers des substances illégales.

L'engagement du CIO envers la santé publique s'est également révélé une force déterminante à la base des programmes de prévention du VIH/SIDA qui ont pour but de promouvoir la sensibilisation et de lutter contre la discrimination de ceux qui sont touchés par cette maladie. Le premier manuel de prévention du VIH/SIDA par le sport a été conjointement produit en 2005 par le CIO et l'ONUSIDA. Au cours des quatre dernières années, il a été traduit en chinois, français, anglais, portugais, russe et swahili. Dans les mois qui viennent, il sera produit en espagnol et en arabe. En outre, le CIO a aidé à l'organisation de séminaires pour établir des relations de travail entre les CNO et les organisations d'aide telles que l'UNICEF, la Banque mondiale et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les CNO du Brésil, de la Barbade, du Kenya, du Mali et de nombreux autres pays collaborent désormais avec les agences d'aide et les organisations gouvernementales pour développer et mieux diffuser leurs campagnes de prévention et de sensibilisation.

Enfin, au début 2005, le CIO a été l'une des premières organisations à fournir une assistance aux personnes touchées par le tsunami qui, en décembre 2004, a dévasté plusieurs régions d'Asie. En mai 2008, il a fait un don de USD 4 millions pour la reconstruction d'infrastructures sportives dans la région chinoise du Sichuan frappée par un tremblement de terre.

LA PAIX PAR LE SPORT



La résolution sur la Trêve olympique adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies avant chaque édition des Jeux Olympiques appelle tous les pays à observer la paix durant la période des Jeux et à contribuer, par le sport, à la recherche de solutions diplomatiques aux conflits dans le monde. Cette résolution qui, en 2006 et en 2008, a été signée par un nombre record d'États et adoptée à l'unanimité, reconnaît que le sport, même s'il ne peut pas résoudre tous les problèmes du monde, peut néanmoins contribuer à une société plus pacifique en rapprochant les concurrents dans un but commun, en réduisant les clivages ethniques et culturels et en prônant la tolérance et la non-discrimination.

L'esprit de la Trêve olympique était manifeste à Turin et à Beijing où les comités d'organisation ont sensibilisé la population à la Trêve de multiples façons, avec le relais de la flamme olympique par exemple ou l'édification du mur de la Trêve olympique dans les villages olympiques, ce qui a permis à des centaines d'athlètes d'apposer leur signature et de soutenir la promotion de la paix par le sport.

Le CIO et les membres du Mouvement olympique ont démontré la capacité du sport à apporter un changement positif par la création d'un dialogue entre ceux qui sinon ne s'entendraient pas.

À la suite du Forum international 2007 sur le sport et la Trêve olympique organisé à Olympie (Grèce), le CIO et le CNO de Somalie sont convenus de collaborer à un projet de sport pour la paix en vue d'atténuer les tensions communautaires par des activités sportives et de loisirs organisées régulièrement. Un programme semblable a été mis en place au Libéria. En collaboration avec le gouvernement libérien, le CNO du Libéria, le Centre International pour la Trêve olympique, le Bureau du représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, les associations sportives nationales et des organisations non gouvernementales, le CIO et la mission de maintien de la paix des Nations Unies dans ce pays ont lancé un programme de cinq semaines pour favoriser la paix et l'amitié entre les citoyens de 15 comtés différents, ce qui ne fut pas une mince affaire dans un pays dénué d'infrastructures sportives et se remettant à peine d'une brutale guerre civile. Avec 39 matches de football, de volleyball et de kickball, le programme « sport pour la paix » a attiré des milliers de jeunes et, en moyenne, 2 000 personnes ont assisté à ces matches, dans la paix, appréciant la nature thérapeutique du sport.



LE SPORT, MÊME S'IL NE PEUT PAS RÉSOUDRE TOUS LES PROBLÈMES DU MONDE, PEUT NÉANMOINS CONTRIBUER À UNE SOCIÉTÉ PLUS PACIFIQUE EN RAPPROCHANT LES CONCURRENTS DANS UN BUT COMMUN, EN RÉDUISANT LES CLIVAGES ETHNIQUES ET CULTURELS ET EN PRÔNANT LA TOLÉRANCE ET LA NON-DISCRIMINATION.

RENFORCER LA CULTURE DE SERVICE : L'ADMINISTRATION DU CIO

D'une façon générale, l'administration du CIO est chargée d'atteindre les objectifs fixés et de mettre en œuvre les stratégies établies par la direction du CIO, d'assurer la continuité des opérations, de fournir les informations nécessaires à la prise de décision et d'adresser des suggestions qui permettront au CIO de maintenir son rôle de file du Mouvement olympique. Sur le plan quotidien, l'administration procure des services à toutes les organisations membres du Mouvement olympique à divers titres. Ces activités soutiennent pour une grande part des programmes particuliers tels que la coordination des études menées sur la santé des athlètes par le département médical et scientifique ou la mise en œuvre et la gestion du programme de suivi de carrière des athlètes. D'autres activités de plus vaste envergure ont pour but de veiller à ce que le CIO soit à même de répondre aux défis de la prochaine période quadriennale.

Comme l'organisation qu'elle sert, l'administration du CIO a poursuivi sa transformation durant la période 2005 - 2008 afin d'être plus transparente et davantage axée sur les clients. L'administration s'est efforcée de se positionner comme une organisation de service moderne et très coopérative en se concentrant sur les cinq thèmes suivants :

- le regroupement
- les services
- la collaboration
- l'alignement stratégique
- le développement des compétences essentielles.



LE REGROUPEMENT

Pour favoriser l'efficacité et les hauts niveaux de performance opérationnelle, l'administration a pris des mesures significatives pour regrouper son organisation. Plusieurs fonctions essentielles ont été reprises en interne, comme les services de connaissances sur les Jeux Olympiques et Meridian Management SA (société renommée depuis IOC Television and Marketing Services SA – services de télévision et de marketing du CIO), département qui gère désormais l'attribution des droits de retransmission ainsi que les activités commerciales et marketing. Les Jeux Olympiques d'hiver à Turin en 2006 ont été les premiers Jeux des services de télévision et de marketing du CIO en tant qu'entité nouvellement créée.

En outre, l'administration du CIO a pris en charge la fonction de diffuseur hôte aux Jeux Olympiques. En créant Olympic Broadcasting Services SA (OBS), le CIO est mieux à même d'assurer la qualité de la retransmission des Jeux Olympiques et de contrôler l'image des Jeux. Pour les Jeux Olympiques de 2008, OBS et le comité d'organisation des Jeux à Beijing ont créé une entreprise commune : la Beijing Olympic Broadcasting Co., responsable de la distribution des signaux internationaux de radio et de télévision aux diffuseurs, de la gestion du Centre national de retransmission et de la prestation des services indispensables aux diffuseurs détenteurs de droits durant les Jeux. Aux Jeux de 2010 à Vancouver, OBS sera la seule organisation de diffusion hôte.

LES SERVICES

En 2005, l'administration du CIO s'est organisée pour offrir les niveaux de service voulus à ses partenaires. Sur la base d'une évaluation de sa gamme de services existants et de ses ressources, l'administration a amélioré et formalisé les services qu'elle propose à ses divers partenaires. Elle a précisé l'interaction entre les départements et déterminé les rôles et responsabilités de chacun dans les secteurs interdépendants tels que la gestion de l'héritage, la protection de la marque et les relations avec les diffuseurs. Elle a également réorienté ses ressources pour mieux répondre aux demandes de services de ses « clients ».

Dans le cadre de son programme d'amélioration de ses services – baptisé plus communément BOOST (« comment utiliser la force olympique pour devenir une organisation modèle ») – plusieurs départements ont été réorganisés et dans certains cas ont fusionné. Les dispositifs d'assistance en place dans un certain nombre de secteurs – ressources humaines, finances, logistique, gestion de l'information et technologie – ont été centralisés. Ceci a permis de limiter les barrières existant entre les départements et de proposer aux clients des services intégrés et suivis.

COLLABORATION

L'administration du CIO a encouragé de plusieurs façons le travail d'équipe au sein de son organisation, par des séminaires destinés aux cadres supérieurs qui ont permis à ces derniers d'être informés des activités de leurs collègues et d'échanger des exemples de bonnes pratiques.

L'administration a renforcé la collaboration en mettant en œuvre une nouvelle stratégie en technologie de l'information, qui a établi de nouveaux systèmes et amélioré l'efficacité des principaux secteurs tels que la gestion des données, la communication et le fonctionnement du Musée Olympique. L'organisation a ainsi rénové son système de planification des ressources d'entreprise pour améliorer la qualité et la visibilité de l'information financière du CIO. Destiné aux partenaires externes, le site Internet www.olympic.org a été repensé, de même que divers outils comme la base de données médias, le système de gestion des demandes du grand public, le système de gestion des vacances d'emplois et le système de réservation et de billetterie du Musée Olympique.

Par ailleurs, l'administration a été à l'origine du programme 3Net qui a intégré tous les outils Internet du CIO, comme le site olympic.org, l'Intranet et la série d'Extranets réservés aux CNO, aux COJO et aux villes candidates, au personnel du marketing et aux sponsors. Dans le cadre de cette initiative, un nouvel Intranet a été conçu et mis en place à l'appui du Congrès 2009. Pour la première fois, le public a été invité à envoyer suggestions et réflexions en vue de cet important rassemblement par le biais d'un site créé à cette fin.



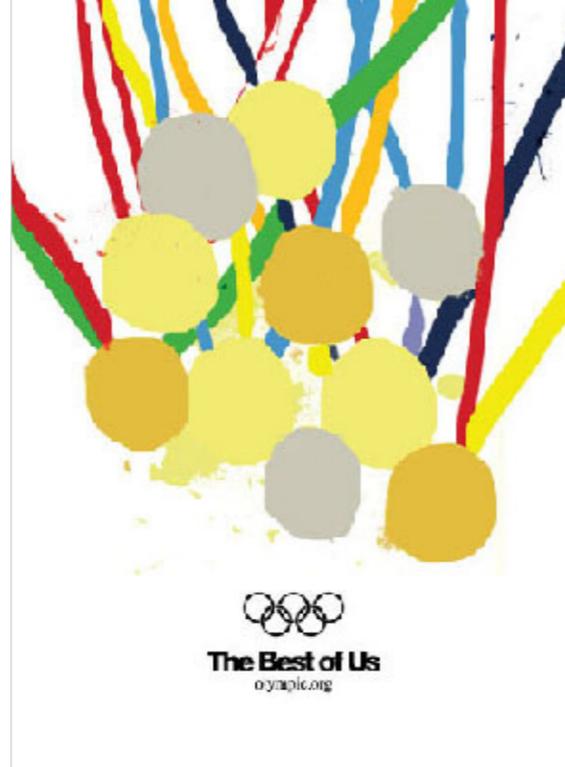
Enfin, pour rendre plus facile l'accès à l'information et sa recherche, l'administration a poursuivi le développement de son programme de gestion des documents, archives et informations en sa possession (RAIM). Non seulement ce programme est à l'origine de nouvelles pratiques de gestion documentaire et de nouveaux systèmes de conservation et de traitement des principaux documents électroniques, mais il facilite aussi la collaboration interne et le partage des informations. Le CIO a achevé la période quadriennale avec le stockage de plus d'un million de documents numérisés dans le système de gestion de l'information.

ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

Pour mieux servir le Mouvement olympique, l'administration a fait en sorte que les priorités et les activités des départements s'alignent sur les objectifs stratégiques du CIO. Une nouvelle procédure de planification, mise en place en 2005, et une méthode de gestion des Jeux à 360 degrés ont facilité cet alignement, de même que l'audit interne qui a été réalisé pour aider l'administration à classer par ordre de priorité ses activités quadriennales et à cerner les risques potentiels associés à ses pratiques de gestion en cours.

L'administration du CIO a pris une part active dans des projets destinés à la promotion du sport et des valeurs olympiques, notamment auprès des jeunes publics. Elle a soutenu, par exemple, la conception et la mise en route du Programme d'éducation aux valeurs olympiques ainsi que les projets Sports pour l'espoir, Sport pour la paix et Sport pour tous. En 2007, une nouvelle campagne de promotion multimédia, « Le meilleur est en nous », a été lancée, porteuse d'un message puissant qui transcende les cultures et les frontières et incite les jeunes à la pratique du sport.

La préservation de l'héritage olympique a également constitué un impératif de l'administration. Le Musée Olympique a mis en œuvre une nouvelle stratégie qui a consacré davantage d'espaces à d'importantes expositions



et étendu son influence grâce à des partenariats et des expositions itinérantes. Un projet de gestion du patrimoine (PAM) a par ailleurs démarré en 2007 pour sauvegarder le patrimoine du CIO et préserver les archives historiques de l'organisation qui s'étaient détériorées avec le temps. Pour la seule année 2008, le Musée a acquis et/ou restauré les séquences filmées de trois éditions des Jeux Olympiques – Berlin 1936, Oslo 1952 et Grenoble 1968. De même ont été acquis les droits du premier film olympique jamais produit et portant sur les Jeux de 1924 à Paris et à Chamonix. En tout, le programme PAM propose 40 000 heures de films et 700 000 photos et matériel d'archive qui, s'ils étaient mis bout à bout, s'étendraient sur 1,5 kilomètre.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

Tout au long de la période quadriennale, des initiatives ont été entreprises pour améliorer la gestion des pratiques et systématiser les procédures de travail. Dans tous les départements, une plus grande attention portée aux capacités de gestion de projet, ajoutée à une formation appropriée, a permis à l'administration d'améliorer sa capacité à fixer les priorités et à répartir le personnel pour mener à bien des projets interdépartementaux complexes.

La création d'OGKM et d'OBS, l'élaboration d'un nouveau système de gestion de l'information et l'introduction de nouveaux contrats de gestion et de pratiques de protection de la propriété intellectuelle ont encore renforcé la capacité de l'administration à servir les organisations membres du Mouvement olympique avec efficacité et performance.

La transition de l'administration au cours des quatre dernières années vers une organisation de service modèle, axée sur les clients, se poursuit. Ses services et ses compétences essentielles continueront d'évoluer pour lui permettre de demeurer à l'écoute des besoins en perpétuelle évolution du Mouvement olympique. La mission de l'administration toutefois restera stable : s'efforcer, au mieux de ses capacités, d'aider le CIO à préserver sa raison d'être et son succès pour les générations à venir.



PARTENAIRES OLYMPIQUES MONDIAUX TOP VI (2005-2008)



PARTENAIRES DE DIFFUSION OLYMPIQUE (2005-2008)

Amérique

National Broadcasting Company
Caribbean Broadcast Union (2008)
Telemundo Network Group (2008)
Organizacion de la Television Iberoamericana
Terra/Telefonica (Internet/Mobile Rights 2008)
Canadian Broadcasting Corporation

Europe

European Broadcasting Union

Asie

Asia-Pacific Broadcasting Union
CCTV (Internet/Mobile Rights 2008)
Japan Consortium
Korea Pool
Chinese Taipei Beijing Pool (2008)
Elta (Internet/Mobile Rights 2008)
i-Cable (Internet/Mobile Rights 2008)
Solar Entertainment Corporation (2008)

Moyen-Orient

Arab States Broadcasting Union (2008)
ART (2006)

Afrique

African Union of Broadcasting
South African Broadcasting Corporation (2008)
Supersport International (TV/Internet/Mobile Rights)
TV5 Monde (2008)

Océanie

Seven Network Ltd
Television New Zealand

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE LAUSANNE

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À LA COMMISSION EXÉCUTIVE ET À LA SESSION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS 2008

Rapport des auditeurs	67
Etat de la situation financière cumulée aux 31 décembre 2008 et 2007	68
Etat des activités cumulées pour les exercices se terminant aux 31 décembre 2008 et 2007	69
Tableau de financement cumulé pour les exercices se terminant aux 31 décembre 2008 et 2007	70
Etat des mouvements des fonds cumulés pour les exercices se terminant aux 31 décembre 2008 et 2007	71
Annexes aux états financiers cumulés pour les exercices se terminant les 31 décembre 2008 et 2007	72

RAPPORT DES AUDITEURS

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels cumulés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des états financiers cumulés ci-joints du Comité International Olympique, comprenant l'état de la situation financière cumulée et l'état des activités y relatifs, le tableau de financement cumulé et l'état du mouvement des fonds cumulés et l'annexe aux états financiers cumulés à cette date présentés aux pages 72 à 98.

Responsabilité de la Commission Exécutive

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels cumulés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la Commission Exécutive. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission Exécutive est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels cumulés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels cumulés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels cumulés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de

celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels cumulés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, ces états financiers cumulés donnent une image fidèle de la situation financière cumulée du Comité International Olympique au 31 décembre 2008 et des résultats de ses activités, des flux de fonds et du mouvement des fonds pour l'exercice se terminant à cette date, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels cumulés, défini selon les prescriptions de la Commission Exécutive.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Félix Roth
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Etienne Hamoir
Expert-réviseur

Lausanne, le 16 juin 2009

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CUMULEE

AUX 31 DECEMBRE 2008 ET 2007 (EN MILLIERS DE DOLLARS US)

	Notes	2008	2007
ACTIFS			
ACTIFS LIBREMENT DISPONIBLES			
Actifs circulants			
Liquidités	4	301 994	231 313
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	346 359	311 190
Débiteurs et autres actifs circulants	6	87 610	276 771
Dépenses différées relatives aux Jeux Olympiques	10	–	34 080
		<u>735 963</u>	<u>853 354</u>
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	5	476 044	244 311
Immobilisations corporelles	7	143 416	141 104
Dépenses différées relatives aux Jeux Olympiques	10	78 174	32 378
		<u>697 634</u>	<u>417 793</u>
ACTIFS NON LIBREMENT DISPONIBLES			
Actifs financiers non librement disponibles	8	202 750	463 762
Total actifs		<u>1 636 347</u>	<u>1 734 909</u>
PASSIFS ET SOLDE DES FONDS			
Engagements à court terme			
Créanciers et charges à payer	9	137 816	346 694
Avances relatives aux Jeux Olympiques, nettes	10	–	339 491
Dépôts de garantie et revenus différés relatifs aux Jeux Olympiques	10	–	99 502
Fonds réservés	11	36 142	21 579
		<u>173 958</u>	<u>807 266</u>
Engagements à long terme			
Avances relatives aux Jeux Olympiques, nettes	10	196 122	119 886
Dépôts de garantie et revenus différés relatifs aux Jeux Olympiques	10	50 076	15 841
Autres revenus différés et dettes à long terme		9 125	4 442
Fonds réservés	11	52 075	19 311
		<u>307 398</u>	<u>159 480</u>
Solde des fonds			
Non affectés		925 755	654 091
Affectés		201 479	89 753
Différences de conversion cumulées		27 757	24 319
		<u>1 154 991</u>	<u>768 163</u>
Total passifs et solde des fonds		<u>1 636 347</u>	<u>1 734 909</u>

Les notes figurant dans les pages 72 à 98 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DES ACTIVITES CUMULEES

POUR LES EXERCICES SE TERMINANT AUX 31 DECEMBRE 2008 ET 2007 (EN MILLIERS DE DOLLARS US)

	Notes	Non affectés	2008 Affectés	Total	2007
REVENUS					
Droits de télévision	13	1 736 545	–	1 736 545	–
Droits de marketing pour le programme TOP	14	436 643	–	436 643	157 016
Autres droits	15	172 178	–	172 178	4 440
Autres revenus	16	55 640	–	55 640	8 376
		<u>2 401 006</u>	<u>–</u>	<u>2 401 006</u>	<u>169 832</u>
DÉPENSES					
Coûts centraux administratifs et opérationnels					
	17	<u>111 343</u>	<u>3 769</u>	<u>115 112</u>	<u>93 527</u>
Dépenses relatives aux Jeux Olympiques, subventions et projets spéciaux					
Dépenses relatives aux Jeux Olympiques	18	119 995	–	119 995	–
Bourses et subventions		3 364	–	3 364	3 153
Fonds réservés pour allocation	11	69 000	–	69 000	–
Programme de la Solidarité Olympique	19	–	47 152	47 152	54 186
Projets spéciaux		8 529	–	8 529	4 348
		<u>200 888</u>	<u>47 152</u>	<u>248 040</u>	<u>61 687</u>
Distribution de droits aux COJO, USOC et FI					
Télévision	13	1 423 574	(160 244)	1 263 330	–
Marketing du programme TOP	14	394 600	–	394 600	123 976
		<u>1 818 174</u>	<u>(160 244)</u>	<u>1 657 930</u>	<u>123 976</u>
Excédent de revenus (dépenses) avant revenus financiers					
Revenus financiers, net	20	270 601	109 323	379 924	(109 358)
		<u>1 063</u>	<u>2 403</u>	<u>3 466</u>	<u>81 238</u>
Excédent de revenus (dépenses)		<u>271 664</u>	<u>111 726</u>	<u>383 390</u>	<u>(28 120)</u>

Les notes figurant dans les pages 72 à 98 font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DE FINANCEMENT CUMULÉ

POUR LES EXERCICES SE TERMINANT AUX 31 DÉCEMBRE
2008 ET 2007 (EN MILLIERS DE DOLLARS US)

	2008	2007
Activités opérationnelles		
Excédent de revenus (dépenses) avant revenus et charges de financement	383 390	(28 120)
Ajustements pour :		
• Excédent des revenus liés aux droits de télévision sur les distributions	(1 736 545)	–
• Allocations aux fonds réservés	69 000	–
• Reconnaissance des revenus et charges différés liés aux JO, net	(60 139)	–
• Revenu financier, net	(3 466)	(81 218)
• Amortissements	30 693	7 116
• Différences de change	1 426	2 734
	<u>(1 315 641)</u>	<u>(99 488)</u>
Variations des :		
• Revenus et dépenses relatifs aux Jeux Olympiques, net	(11 594)	10 189
• Dépôts de garantie relatifs aux Jeux Olympiques, net	185	4 195
• Débiteurs et autres actifs circulants	180 576	(134 281)
• Créanciers et charges à payer	(206 964)	245 118
	<u>(37 797)</u>	<u>125 221</u>
Encaissement et répartition des droits de télévisions		
• Encaissements d'avances relatives aux Jeux Olympiques	1 218 510	525 611
• Versement d'avances relatives aux Jeux Olympiques	254 780	(259 202)
• Utilisation des fonds réservés	(21 841)	(19 504)
• Augmentation des acomptes sur droits de télévision détenus en fiducie	–	(117 243)
• Diminution des acomptes sur droits de télévision détenus en fiducie	85 400	–
	<u>1 536 849</u>	<u>129 662</u>
Intérêts reçus	63 089	39 834
Intérêts payés	(578)	(264)
	<u>62 511</u>	<u>39 570</u>
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	<u>245 922</u>	<u>194 965</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(28 522)	(27 458)
Acquisition d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 165 374)	(278 476)
Vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	899 256	205 017
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	<u>(294 640)</u>	<u>(100 917)</u>
Augmentation/(diminution) des liquidités	<u>(48 718)</u>	<u>94 048</u>
Mouvement des liquidités		
Au début de l'exercice	351 757	259 436
Augmentation/(diminution)	(48 718)	94 048
Effets des modifications des cours de change	(1 045)	(1 728)
À la fin de l'exercice	<u>301 994</u>	<u>351 757</u>
Définition des liquidités pour les besoins du tableau de financement		
Liquidités librement disponibles (note 4)	301 994	231 313
Liquidités non librement disponibles (note 8)	–	120 444
	<u>301 994</u>	<u>351 757</u>

Les notes figurant dans les pages 72 à 98 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DES MOUVEMENTS DES FONDS CUMULÉS

POUR LES EXERCICES SE TERMINANT AUX 31 DÉCEMBRE
2008 ET 2007 (EN MILLIERS DE DOLLARS US)

	Fonds non affectés	Fonds affectés	Différences de conversion cumulées	Total
Solde au 1er janvier 2007	631 564	140 400	20 134	792 098
Différence de conversion	–	–	4 185	4 185
Excédent de revenus/(dépenses) reconnu dans l'état des activités	<u>22 527</u>	<u>(50 647)</u>	<u>–</u>	<u>(28 120)</u>
Solde au 31 décembre 2007	654 091	89 753	24 319	768 163
Différence de conversion	–	–	3 438	3 438
Excédent de revenus reconnu dans l'état des activités	<u>271 664</u>	<u>111 726</u>	<u>–</u>	<u>383 390</u>
Solde au 31 décembre 2008	<u>925 755</u>	<u>201 479</u>	<u>27 757</u>	<u>1 154 991</u>

Les notes figurant dans les pages 72 à 98 font partie intégrante des états financiers.

1. ACTIVITÉ

Le Comité International Olympique (CIO), domicilié à Lausanne, Suisse, est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, à forme d'association dotée de la personnalité juridique. Son siège social est situé au château de Vidy. La mission du CIO est de diriger le Mouvement Olympique en conformité avec la Charte Olympique. Le Mouvement Olympique comprend les organisations, athlètes et autres personnes qui ont accepté d'être guidés par la Charte Olympique, y compris, en plus du CIO, les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) incluant le Comité Olympique des Etats-Unis d'Amérique (USOC) et les Comités d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO).

Les revenus du Mouvement Olympique sont en grande partie générés par des redevances sur les droits de télévision relatifs aux Jeux Olympiques, mais aussi par l'exploitation commerciale du symbole olympique et des emblèmes olympiques. L'allocation des revenus entre les organisations du Mouvement Olympique est généralement effectuée sur une base contractuelle pour le CIO, l'USOC et les COJO, alors qu'elle est négociée avec le CIO sur une base continue pour les FI, les CNO et la SO.

En plus des activités du CIO, ces états financiers cumulés comprennent les activités des organisations et programmes suivants :

- Le Musée Olympique (MO), une fondation régie par les règles du Code Civil Suisse. Le CIO lui a confié la tâche de dépeindre l'histoire et le développement du Mouvement Olympique au fil des années et d'associer plus étroitement le Mouvement Olympique avec l'art et la culture, aussi bien pour les spécialistes que pour le public en général.
- La Fondation Olympique (FO), une fondation régie par les règles du Code Civil Suisse. Le CIO lui a confié la tâche de soutenir les activités du Mouvement Olympique dans les domaines de la culture, de l'éducation et du sport.
- La Solidarité Olympique (SO), un programme développé conjointement par le CIO et les Comités Nationaux Olympiques (CNO). Son but est de fournir assistance aux CNO officiellement reconnus, plus particulièrement les plus démunis, pour qu'ils puissent accomplir leur mission et faire connaître les idéaux du Mouvement Olympique.

- IOC Television and Marketing Services SA (IOCTMS), une société qui gère le programme international de parrainage du CIO, les diverses activités marketing ainsi que les activités liées aux droits télévisuels et autres médias, dont la FO détient 100% des parts.
- Le Programme Olympique (TOP), le programme international de parrainage du CIO géré par IOCTMS.
- Olympic Broadcasting Services SA (OBS), une société qui fournira tous les services relatifs à l'établissement et à la gestion de la fonction "Host Broadcast" des Jeux Olympiques et dont la FO détient 99% des parts. Au 31 décembre 2008, la part des actionnaires minoritaires s'élevait à USD 38 739 (USD 10 739 au 31 décembre 2007).
- Olympic Broadcasting Services SL (OBS SL), une société qui fournit des services à OBS SA, dont elle est filiale à 100%.
- Olympic Broadcasting Services Vancouver (OBSV), une société qui fournit des services à OBS SA, pour les Jeux Olympiques de 2010, dont elle est filiale à 100%.

Les activités du MO, de la FO, de la SO, de IOCTMS, du programme TOP, de OBS SA, de OBS SL et OBSV ont été cumulées avec celles du CIO (ensemble, le CIO ou le Groupe) étant donné que ce dernier détient le contrôle du Conseil de chaque organisation et programme.

Une participation de 33.3% dans la Maison du sport international SA, Lausanne, détenue par la FO est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

2. BASE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

A. Bases de présentation

Les états financiers cumulés sont établis sur la base et en conformité avec les normes comptables International Financial Reporting Standard (IFRS). Les principes comptables essentiels sont décrits ci-dessous et ont été appliqués de manière consistante aux cours des périodes présentées, sauf stipulation contraire. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et des instruments financiers dérivés, lesquels sont présentés à leur juste valeur. Les transactions et les soldes entre les organisations et programmes qui sont inclus dans les comptes cumulés ont été éliminés.

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS suppose le recours à des estimations comptables et nécessite l'exercice d'arbitrage dans le cadre de l'application des règles comptables. En particuliers, des hypothèses déterminantes sont utilisées pour la détermination des obligations inhérentes au plan de prévoyance à primauté de prestation (note 12).

Ces états financiers cumulés ont été approuvés par la commission Exécutif du CIO le 16 juin 2009.

Les chiffres présentés dans les états financiers cumulés sont en dollars US en raison du caractère international des activités du CIO, et du fait que les revenus sont également majoritairement libellés dans cette monnaie.

Les droits de télévision sont collectés en USD, EUR et AUD. La redistribution de ces mêmes droits est effectuée en USD et EUR.

Les actifs non librement disponibles représentent des avances sur droits de télévision reçues et des dépôts de garantie effectués par les COJO. Ces fonds sont placés en dépôts bancaires ou détenus en fiducie (trust).

Amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2008

IFRIC 14. 'IAS 19 – Limites d'un actif de plan à primauté de prestation, des exigences de financement minimales et leurs interactions', définit des principes pour l'évaluation des limites pour IAS 19 en ce qui concerne le montant du surplus pouvant être reconnu comme actif. Cette interprétation traite également de la mesure dans laquelle un actif ou un passif peut être influencé par des exigences minimales de financement inhérentes à des obligations statutaires ou contractuelles. Ceci n'a pas eu d'impact sur les états financiers combinés du CIO.

Les autres standards, amendements ou interprétations entrés en vigueur en 2008 n'ont pas d'impact pour le CIO. Le CIO n'a adopté par anticipation aucun standard, amendement ou interprétation.

Interprétation de normes existantes non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le groupe

Certains nouveaux standards ou des modifications et interprétations des standards actuels ont été annoncés et seront applicables pour les périodes comptables s'ouvrant le ou après le 1er janvier 2008 ou pour des périodes ultérieures lorsque le groupe ne fait pas le choix de l'application anticipée de ces changements. Le groupe considère pour l'instant que seuls les éléments suivants seront susceptibles d'avoir un impact sur ses états financiers cumulés :

IAS 1 (amendement) – Présentation des états financiers (applicable à compter du 1er janvier 2009). Cela concerne principalement la présentation des mouvements de capital dans les fonds propres et du résultat complet. Cela ne change pas la comptabilisation, l'évaluation ni la présentation d'information de transactions spécifiques ou autres événements, requis pas les autres IFRS.

IFRS 7 (amendement) – Instruments financiers : informations à fournir (applicable à compter du 1er janvier 2009). L'amendement introduit des informations supplémentaires en ce qui concerne les évaluations, la méthodologie appliquée ainsi que les incertitudes liées aux évaluations de juste valeur. Il apporte également des clarifications et des exigences complémentaires pour les informations concernant la nature et l'étendue du risque de liquidité.

B. Conversion des monnaies étrangères

Les états des activités du MO, de IOCTMS, de OBS, lesquels utilisent le franc suisse comme monnaie de référence, a été converti en dollars US au taux moyen de l'année (USD/CHF 1.08 en 2008 et USD/CHF 1.20 en 2007) et les états de la situation financière a été converti au taux prévalant au 31 décembre (USD/CHF 1.07 en 2008 et USD/CHF 1.13 en 2007).

L'état des activités de OBS SL, lequel utilise l'Euro comme monnaie de référence, a été converti en francs suisse au taux moyen de l'année (EUR/CHF 1.58 pour 2008 et EUR/CHF 1.49 pour 2007) et l'état de la situation financière a été converti au taux prévalant au 31 décembre (EUR/CHF 1.49 pour 2008 et EUR/CHF 1.65 pour 2007).

L'état des activités de OBSV, lequel utilise le dollar canadien comme monnaie de référence, a été converti en francs suisse au taux moyen de l'année (CHF/CAD 1.01 pour 2008 et EUR/CHF 1.12 pour 2007) et l'état de la situation financière a été converti au taux prévalant au 31 décembre (CHF/CAD 0.88 pour 2008 et CHF/CAD 1.14 pour 2007).

Les différences de change résultant de ces conversions ont été portées à l'état du mouvement des fonds.

Les revenus et dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés dans l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C. Liquidités

Les liquidités incluent les comptes de trésorerie et les dépôts bancaires exigibles ainsi que les autres placements liquides ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

D. Actifs financiers

Le groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et prêts et créances. La distinction est liée à l'objet pour lequel l'actif financier a été acquis. La direction décide de la classification des actifs financiers au moment de leur comptabilisation et remet en cause cette désignation à chaque date d'arrêté des comptes.

a) Actifs financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif financier est ainsi défini s'il est acquis en vue d'être vendu à court terme ou s'il est ainsi qualifié par la direction. Les instruments dérivés sont également inclus dans cette catégorie. Les actifs de cette catégorie sont considérés comme actifs circulants si leur cession est prévue dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés ayant des conditions de paiement fixes et évaluables, non cotés sur un marché public. Ils sont inclus dans les actifs circulant sauf si leur échéance se situe plus de 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans ce dernier cas, ils sont classifiés parmi les immobilisations.

Les acquisitions et cessions de placements sont enregistrées à la date de leur règlement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts d'acquisition sont enregistrés dans l'état des activités. Ils sont par la suite maintenus à leur juste valeur. Les placements ne sont plus comptabilisés à compter de la date à laquelle le droit de percevoir des fonds qui leur est attaché est expiré ou a été cédé ou lorsque le CIO a transféré quasiment tous les droits et risques qui leurs sont attachés. Les prêts et créances sont reconnus au coût diminué des amortissements pratiqués selon la méthode des intérêts effectifs.

Les gains et les pertes provenant des réévaluations des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, y compris les intérêts et les revenus de dividendes, sont présentés dans l'état des activités parmi les revenus financiers, net au cours de la période concernée.

E. Dépenses et revenus différés

Les revenus et les dépenses relatifs aux Jeux Olympiques qui n'ont pas encore eu lieu sont différés et reconnus dans l'état des activités lors de l'achèvement complet des Jeux Olympiques, y compris certaines dépenses relatives à des projets qui profitent à plusieurs Jeux Olympiques. Les revenus et les dépenses encourus en relation avec le programme TOP sont différés pour les éléments se rapportant aux futurs programmes TOP quadriennaux. De plus, certaines sommes relatives aux contributions reçues et payables aux COJO sous forme de valeurs en nature en vertu du programme TOP sont différées et reconnues dans l'année des Jeux Olympiques.

F. Immobilisations corporelles

Les immeubles, les installations et aménagements immobiliers, les meubles, les équipements ainsi que les systèmes d'information et les matériels de radio télédiffusion sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les matériels de radio télédiffusion sont amortis en fonction de leur utilisation au cours des Jeux Olympiques et des Jeux de l'Olympiade une année sur deux.

Les amortissements des autres catégories d'immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire et basés sur la durée de vie utile des immobilisations définie comme suit :

Immeubles	50 ans
Installations immobilières	25 ans
Aménagements immobiliers, meubles et équipements	4 à 10 ans
Systèmes d'information	4 à 5 ans

Les terrains et les collections sont comptabilisés au coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'amortissements.

Les nouvelles installations et les rénovations importantes sont capitalisées, notamment en ce qui concerne les matériels de télédiffusion ; l'entretien, les réparations et les remplacements mineurs sont comptabilisés dans l'état des activités au moment où ils interviennent.

G. Obligations du fonds de prévoyance

Le Groupe finance plusieurs plans de prévoyance pour les employés des entités suivantes en Suisse : CIO, MO, FO et IOCTMS. Ces plans sont de type cash-balance plan, assimilés à des plans en primauté de prestations pour le traitement selon la norme comptable. Les actifs de ces plans de prévoyance sont détenus dans un fonds séparé et indépendant des actifs du Groupe. Ces plans de prévoyance sont évalués annuellement par un actuaire indépendant. La méthode du coût unitaire projeté est utilisée pour le calcul des engagements de prévoyance et le coût annuel. Au 1er septembre 2005, les plans de prévoyance ont été modifiés. Le Groupe a adopté la méthode comptable d'amortissement des gains et pertes actuarielles qui consiste à reconnaître le montant excédent 10% du montant le plus élevé entre les engagements de prévoyance et la fortune du plan. Ce montant est divisé par le nombre moyen d'années futures d'activité des employés assurés dans le plan. Par ailleurs, il y a un plan en primauté de cotisations (401k) pour les employés IOCTMS à Atlanta ; les cotisations 2008 du Groupe pour ce plan s'élèvent à USD 0.1 million et USD 0.1 million en 2007.

H. Reconnaissance des revenus

a) Droits de télévision

Les redevances sur les droits de télévision pour la diffusion des Jeux Olympiques sont reconnues lors de l'achèvement complet des Jeux Olympiques. Les acomptes reçus par le CIO avant cette date sont différés puisqu'ils pourraient être remboursables en tout temps, entièrement ou en partie, aux chaînes de télévision jusqu'à l'achèvement des Jeux, au cas où l'une ou plusieurs des conditions stipulées dans les contrats devaient se réaliser. Les intérêts créanciers sur les acomptes reçus sont au bénéfice du CIO et sont comptabilisés comme revenus d'intérêt lorsqu'ils se réalisent.

Les revenus bruts des redevances sur les droits de télévision sont répartis entre le CIO, les COJO, les FI, les CNO et la SO sur décision du Comité Exécutif du CIO après achèvement complet des Jeux Olympiques.

b) Droits du TOP

Les revenus des droits du TOP sont reçus en partie en espèces auquel cas ils sont comptabilisés dans la période où le paiement est dû. L'autre partie de ces revenus est reçue sous forme de biens ou de services (valeurs en nature). Les valeurs en nature sont reconnues sur une base linéaire pendant la période du contrat pour l'USOC, les CNO et le CIO et durant l'année des Jeux de l'Olympiade ou des Jeux Olympiques d'hiver pour les COJO. Les revenus reçus sous forme de valeurs en nature sont comptabilisés sur la base de la juste valeur. Celle-ci correspond au prix de marché estimé que l'on peut obtenir entre parties bien informées consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les redevances des droits du TOP, déduction faite des frais de gestion, sont répartis entre le CIO, les COJO et les CNO sur la base d'une formule standard convenue entre les parties. Cette répartition est enregistrée selon la politique mentionnée ci-dessus relative à la reconnaissance des droits du TOP.

c) Autres droits

Les autres droits comprennent les revenus provenant de l'exploitation commerciale du symbole olympique et des emblèmes olympiques. Ces revenus représentent la part du Groupe relative aux programmes de marketing des COJO et des revenus provenant du sponsoring, des licences et d'autres accords avec des fournisseurs. Les revenus qui

sont liés aux Jeux Olympiques sont différés jusqu'à l'année des Jeux, alors que les autres revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le paiement est dû. Une partie de ces revenus est reçue sous forme de biens ou de services (valeurs en nature).

I. Revenus financiers

Les intérêts créanciers sont reconnus sur la base de leur rendement effectif et les revenus de dividendes sont reconnus lorsque le droit de recevoir le paiement est établi.

J. Impôts sur le bénéfice

Le CIO, la FO et le MO sont exemptés de paiement d'impôts sur le bénéfice. Les impôts sur le bénéfice dus par IOCTMS, OBS SA, OBS SL et OBSV aux 31 décembre 2008 et 2007 sont compris dans la rubrique créanciers pour un montant de USD 0.725 million en 2008 et USD 0.324 million en 2007.

K. Comptabilisation des instruments financiers dérivés et des opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés au coût dans l'état de la situation financière et réévalués par la suite à leur juste valeur. Tout changement de la juste valeur est immédiatement constaté dans l'état des activités.

Certaines transactions d'instruments financiers procurent une couverture économique adéquate selon les principes de gestion des risques du Groupe ; toutefois, elles ne sont pas qualifiées de couverture en vertu de règles spécifiques de la norme IAS 39. Par conséquent, l'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés de façon indépendante comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

L. Estimation de la juste valeur

Les justes valeurs des dérivés pour lesquels un marché organisé existe et des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont basées sur le cours coté à la date de l'état de la situation financière. Les justes valeurs des swaps de taux d'intérêt et swaptions sont déterminées selon les valeurs actuelles des cash flows futurs estimés. Les justes valeurs des options de change à terme et des contrats à terme sont déterminées en utilisant le taux de change à terme prévalant sur les marchés à la date de la situation financière.

3.

GESTION DU RISQUE FINANCIER

A. Facteurs de risque financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents risques financiers, dont notamment les effets de variations de taux de change et de taux d'intérêts. Son programme global de gestion des risques vise à minimiser les effets défavorables potentiels sur ses activités. Pour couvrir certains risques, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des options sur devises, des swaps de taux d'intérêt, des swaptions et des contrats à terme.

La gestion du risque est effectuée par le département de trésorerie du CIO dans le cadre des limites fixées par le comité de gestion financière du CIO et selon les politiques approuvées par la Commission Exécutive du CIO.

a) Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change principalement parce que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US alors que ses coûts centraux administratifs et opérationnels sont essentiellement en francs suisses. Des options sur devises et des contrats à terme sont utilisés pour réduire l'exposition au risque. De plus, le Groupe effectue des dépôts bancaires en dollars US qui offrent un rendement supérieur à un dépôt en dollars US standard. Ceux-ci incluent cependant une option incorporée permettant à la banque de rembourser le dépôt en francs suisses plutôt qu'en dollars US dans la mesure où, à l'échéance du dépôt, le taux de change du dollars US à l'encontre du franc suisse excède le prix d'exercice fixé lors de la conversion du dépôt.

Au 31 décembre 2008, si l'euro s'était déprécié/apprécie de 10 % face au dollar US, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus de l'exercice aurait été de 25.5 millions de dollars (2007 : 17.25 millions) inférieur/supérieur, principalement du fait des pertes ou gains de change liés à la conversion des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat en euros. En 2008, l'excédent de revenu est plus sensible aux variations de la parité euro/dollar qu'en 2007 en raison du niveau plus important en euros d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Au 31 décembre 2008, si le franc suisse s'était déprécié/apprécie de 10 % face au dollar US, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus de l'exercice aurait été de 5.2 millions de dollars

(2007 : 4.8 millions) inférieur/supérieur, principalement du fait des pertes ou gains de change liés à la conversion des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Au 31 décembre 2008, si le dollar australien s'était déprécié/apprécie de 10 % face au dollar US, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus de l'exercice aurait été de 4.7 millions de dollars (2007 : 3.8 millions) inférieur/supérieur, principalement du fait des pertes ou gains de change liés à la conversion des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

b) Risque de taux d'intérêts

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt par l'impact de variation de taux sur les actifs portant intérêt. Ce risque est en partie géré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt et des swaptions.

Au 31 décembre 2008, si les taux d'intérêts avaient été supérieurs/inférieurs de 1 %, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus de l'exercice aurait été de 10.8 millions de dollars (2007 : 3.9 millions) inférieur/supérieur, principalement en raison de variations de juste valeur des obligations incluses dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

c) Risque de crédit

La plupart des revenus du Groupe sont générés par les redevances sur les droits de télévision et autres droits. Le Groupe estime que toutes les sommes dues en vertu de ces droits sont recouvrables dans leur totalité. Le Groupe a pour politique de limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. Les liquidités sont placées auprès de banques suisses ; c'est également avec ces dernières que sont conclus les instruments dérivés et les contrats de dépôt. Les titres d'investissement comprennent des notes émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales de même que des parts de fonds de placement émises par d'importantes banques.

d) Risque de marché

Le groupe est soumis aux risques de marché en raison de ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat autres que les obligations et les titres du marché monétaire. Ce risque est géré par le groupe au moyen des procédures de gestion des risques financiers décrites ci-dessous.

Au 31 décembre 2008, si les indices des marchés actions avaient été supérieurs/inférieurs de 10 %, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus de l'exercice aurait été de 6.6 millions de dollars (2007 : 5.1 millions inférieur/supérieur à 5%), principalement du fait des pertes ou gains de juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat basés sur les indices des marchés actions.

B. Procédures de gestion des risques financiers

a) Principes et objectifs généraux

Le CIO reçoit des fonds qui sont redistribués aux membres du Mouvement Olympique. La commission exécutive approuve les procédures et règlements pour suivre la gestion de ces fonds, le niveau de risque de marché et de crédit qui peut être accepté, ainsi que les rapports qui doivent lui être soumis.

Les procédures décrites ci-après doivent être respectées dans le cadre de la gestion des fonds sous le contrôle du CIO. Ces fonds sont répartis selon cinq portefeuilles séparés ci-après dénommés le portefeuille du Comité International Olympique, le portefeuille de la Fondation Olympique, le portefeuille de la Solidarité Olympique, le portefeuille du programme TOP, et le portefeuille d'OBS.

Le portefeuille du Comité International Olympique détient des fonds non librement disponibles issus de la vente de droits de retransmission télévisuelle. Il détient également la trésorerie à court terme du CIO, ainsi que les comptes sur lesquels les dépenses de fonctionnement ainsi que les paiements du CIO sont prélevés.

Le portefeuille de la Fondation Olympique est la réserve principale de fonds du CIO. Son objectif est d'assurer les dépenses de fonctionnement du CIO pendant la durée d'une olympiade en cas d'annulation des Jeux.

Le portefeuille de la Solidarité Olympique détient les fonds devant être distribués par la SO.

Le portefeuille du programme TOP et le portefeuille d'OBS sont utilisés pour la gestion des liquidités de ces entités.

La commission des finances a pour tâche d'émettre des recommandations concernant les procédures qui sont approuvées par la commission exécutive. Ces portefeuilles sont gérés par le trésorier sous la supervision du comité de gestion financière et de la commission des finances.

Les objectifs de ces procédures sont de décrire, pour chaque portefeuille, (a) le type de placement autorisé ainsi que les limites par catégories d'instruments financiers utilisées, (b) les limites maximales d'exposition au risque de marché par portefeuille, par échéance et par mesure de valeur en risque, (c) les limites de prêts à accorder en fonction des classements de risques de crédit et (d) les modalités de reporting.

b) Responsabilités

La commission exécutive approuve la stratégie de placement pour le Comité International Olympique, pour la Fondation Olympique, pour le programme TOP et pour le portefeuille d'OBS sur recommandations de la commission des finances et supervise par la suite la mise en place de cette stratégie. La mise en place de la stratégie après approbation est de la responsabilité du comité de gestion financière. La stratégie de placement du portefeuille de la Solidarité Olympique est soumise à l'approbation de la commission de la Solidarité Olympique. Le trésorier est responsable de la mise en œuvre des stratégies approuvées dans le respect des procédures de gestion des risques financiers.

c) Portefeuille du Comité International Olympique

Le portefeuille du CIO contient principalement des fonds non librement disponibles provenant de contrats de retransmission télévisuelle qui pourraient devoir être remboursés dans des monnaies autres que le dollar US dans certaines circonstances, à une échéance non définie. Le solde du portefeuille est utilisé au paiement des dépenses de fonctionnement (principalement en francs suisses), ainsi qu'aux autres dépenses.

La nature à court terme, ainsi que l'incertitude concernant le remboursement éventuel des droits de télévision impose au portefeuille du CIO un profil de risque minimum privilégiant la préservation du capital.

La part des fonds non librement disponibles doit être conservée dans la même monnaie que celle du versement initial des fonds reçus. L'échéance des placements doit correspondre aux dates des cérémonies des Jeux Olympiques couverts par les paiements de droits de télévision concernés. Le reste du portefeuille doit contenir suffisamment d'actifs en dollars US, livres sterling, euros, dollars australiens, dollars canadiens et francs suisses pour assurer six mois de dépenses de fonctionnement. Les fonds excédentaires peuvent ensuite être placés dans des investissements en dollars US ou en euros, de telle sorte que la part en dollars US représente de 40 à 60 % des fonds restant.

Les types de placements autorisés comprennent :

- Des placements sur les marchés monétaires, des emprunts et obligations émis par des entités supranationales ainsi que les pays du G-10, leurs gouvernements ou leurs sociétés publiques.
- Des contrats de change à terme
- Des produits structurés dont le capital est garanti à 100%
- Des options de change à terme

Pour ce qui est des titres à revenu fixe, les limites suivantes doivent être appliquées :

- Côte : les obligations de sociétés doivent avoir une côte minimale « A »
- L'échéance des placements à revenu fixe librement disponibles ne doit pas dépasser quatre années, et la valeur selon le risque à 90 jours doit demeurer de 9 % inférieure à la valeur de marché
- L'exposition totale envers une entité ne doit pas dépasser 6 % de la valeur de marché du total du portefeuille d'obligations
- Des titres structurés (payables à première demande)
- Des produits dérivés sur taux d'intérêt – swaps (IRS), contrats à terme, et swaption (en fonction des objectifs de couverture)

d) Portefeuille de la Fondation Olympique

La Fondation Olympique doit s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de placements dont l'échéance est comprise durant la période 2009-2012 ou réalisables durant la même période avec un minimum de pertes en vue de couvrir les besoins de trésorerie des dépenses de fonctionnement du CIO dans le cas d'une annulation des Jeux Olympiques 2010.

Les types de placement autorisés comprennent :

- Des placements sur les marchés monétaires, des emprunts et obligations émis par des entités supranationales ainsi que les pays du G-10, leurs gouvernements ou leurs sociétés publiques.
- Actions émises par les sociétés du G-10 ainsi que les fonds indiciels cotés en continu (ETFs)
- Fonds mutuels ou de couverture investissant dans les titres décrits ci-dessus
- Fonds de placements privés en action et dettes de marchés émergents
- Fonds de fonds
- Placements immobiliers
- Titres de négociation de matières premières
- Produits structurés à capital garanti à 100 %
- Contrats et options de change à terme

Pour ce qui est des placements à taux fixe, les limites suivantes sont applicables

- Côte : les obligations sur marchés émergents doivent avoir une côte minimale « BBB » (maximum de 5 % de la valeur de marché du portefeuille d'obligations) et « A » (jusqu'à 20 %) ; les obligations non cotées ne doivent pas dépasser 5 % de la valeur de marché du portefeuille d'obligations
- L'échéance des produits de placement à taux fixe ne doit pas excéder 10 ans, et la valeur selon le risque à 90 jours doit demeurer de 9 % inférieure à la valeur de marché
- L'exposition totale à une entité ne doit pas excéder 6 % de la valeur totale de marché du portefeuille d'obligations

Pour les actions communes, les limites suivantes s'appliquent :

- L'exposition envers une seule entité ne doit pas dépasser 6 % de la valeur de marché du portefeuille action. L'exposition envers un fonds d'action ou un fonds de fonds ne doit pas dépasser 12 % de la valeur de marché totale du portefeuille action.
- Les actions sur marchés émergents ne doivent pas dépasser 10 % de la valeur de marché du portefeuille d'actions

La proportion du portefeuille investi en actions (incluant les fonds de couverture et les fonds de fonds) ne doit pas excéder 30% de la valeur de marché totale du portefeuille.

Pour les investissements dans les titres de négociation de matières premières, les limites suivantes s'appliquent :

- Les placements doivent être limités à 3 % de la valeur de marché totale du portefeuille

Pour les investissements immobiliers, les limites suivantes s'appliquent :

- Les investissements immobiliers directs doivent être limités à 2 % de la valeur de marché totale du portefeuille
- Les investissements dans des fonds de placement immobiliers doivent être limités à 3 % de la valeur de marché totale du portefeuille

Répartition par monnaie

Les placements de la Fondation Olympique peuvent être effectués dans toute monnaie convertible. Cependant, les limites suivantes doivent être maintenues et respectées :

- 35 à 45 % des placements doivent être en dollars US
- 35 à 45 % des placements doivent être en euros
- 10 à 20 % des placements doivent être en francs suisses

Banques dépositaires :

Les actifs de la Fondation Olympique doivent être répartis entre plusieurs banques en vue de diversification. Aucune d'entre elles ne doit détenir plus de 70 % du total du portefeuille.

e) Portefeuille de la Solidarité Olympique

Les placements autorisés comprennent les placements sur marchés monétaires libellés en dollars US, les emprunts et obligations émis par des entités supranationales ainsi que les pays du G-10, y compris leurs gouvernements et sociétés publiques, avec les limites suivantes :

- Côte : les obligations doivent avoir une côte minimale « A » ; les limites maximales étant de 20% de la valeur de marché du portefeuille
- L'échéance des placements à taux fixes ne doit pas excéder 5 ans, et la valeur selon le risque à 90 jours doit demeurer de 6 % inférieure à la valeur de marché lors de l'allocation initiale des fonds
- L'exposition totale à une seule contrepartie ne doit pas excéder 6 % de la valeur de marché du portefeuille lors de l'allocation initiale des fonds

f) Portefeuilles du programme TOP et d'OBS

Ces deux portefeuilles sont composés de placements sur les marchés monétaires et ont pour objectifs la gestion de liquidités.

g) Références

Chaque catégorie de placements autorisés pour les portefeuilles du CIO ont un index de référence identifié. Cela autorise la comparaison du revenu total généré par les portefeuilles avec un index de référence.

h) Rapports

Des rapports sur les portefeuilles de placement doivent être présentés à la commission des finances du CIO tous les semestres et au comité de gestion financière tous les trimestres. De plus, un rapport succinct (tableau de bord) est émis tous les mois et envoyé à la direction. Ce rapport s'assure du respect des procédures. Tout écart est mis en évidence et fait l'objet d'un suivi et d'une décision finale par la direction.

Le tableau de bord mensuel est distribué au comité de gestion financière qui est composée des membres suivants : le Président du CIO, le Président de la commission des finances, le Directeur Général, le Directeur des Finances et le trésorier.

Aux 31 décembre 2008 et 2007, le tableau de bord n'a pas relevé de déviations significatives des portefeuilles avec les procédures.

i) Non-respect des procédures

Le non-respect des procédures peut être autorisé lorsqu'une situation de marché inhabituelle requiert une action immédiate et qu'il n'est pas possible de convoquer le comité de gestion financière. Dans le cas d'une action conduisant au non-respect d'une procédure, il est nécessaire d'obtenir l'approbation de deux membres au moins du comité de gestion financière, dont au moins le Président du CIO ou le Président de la commission des finances avant d'agir. Au cours du comité de gestion financière qui suit, la transaction devra être présentée pour être approuvée.

4. LIQUIDITÉS

	2008 USD 000	2007 USD 000
Trésorerie	94 697	10 269
Dépôts bancaires		
• en Dollars US	138 933	186 920
• en Euros	34 206	19 630
• en Francs Suisses	8 048	5 151
• en Dollars Canadiens	–	6 372
• en Livres Sterling	4 823	2 699
• en Dollars Australiens	21 287	272
Total liquidités	<u>301 994</u>	<u>231 313</u>

Tous les dépôts bancaires sont placés auprès de banques suisses. Aux 31 décembre 2008 et 2007, les taux d'intérêts moyens pondérés ont été respectivement les suivants : 0.65% et 4.93% pour les dépôts en Dollars US, 4.29% et 4.42% pour les dépôts en Euro, 1.37% et 2.43% pour les dépôts en Francs Suisse, 3.92% et 6.30% pour les dépôts en Livres Sterling, 3.82% et 7.24 pour les Dollars Australiens.

5. ACTIFS FINANCIERS

A. Mouvements des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2008 USD 000	2007 USD 000
Exercice se terminant le 31 décembre 2008		
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 238	591 914
Acquisitions	1 146 923	274 167
Cessions	(900 884)	(203 805)
Différences de change	(20 687)	16 829
Augmentation / (Diminution) de la valeur de marché	(31 398)	10 134
Valeur comptable nette à la clôture	<u>883 191</u>	<u>689 238</u>
Au 31 décembre		
Dont actifs cédant	346 359	311 190
Dont actifs immobilisés	434 245	220 293
Non librement disponibles (note 8)	<u>102 587</u>	<u>157 755</u>
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	<u>883 191</u>	<u>689 238</u>

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent principalement des obligations à taux fixes et taux variables ainsi que des parts de fonds de placement incluant des fonds de placement en actions et sont comptabilisés à la valeur de marché. La valeur de marché est déterminée par référence au cours sur les marchés boursiers de même qu'aux valeurs unitaires publiées des fonds de placement lors de la fermeture des marchés à la date de l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2008, aucune obligation ne faisait l'objet d'une convention de prêt (Security Lending). Au 31 décembre 2007 des obligations totalisant USD 201.906 millions faisaient l'objet d'une convention de prêt auprès

de grandes institutions bancaires suisses. Cette convention donnait lieu à un produit d'intérêt, contrepartie du risque de crédit représenté par ces institutions financières. Par ailleurs, un montant supplémentaire de respectivement USD 7.477 millions (USD 9.199 millions en 2007) a été mis en nantissement auprès de ces mêmes institutions au titre de garantie de paiement de lignes de crédit, de loyers et d'impôts.

Au 31 décembre 2008, le CIO a remis en gage des actifs financiers représentant une valeur de 2.915 millions d'euros, soit 4.072 millions de dollars en faveur des autorités fiscales d'un pays étranger en vue de garantir la TVA sur des opérations d'importations temporaires.

B. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat par portefeuille et catégories, incluant les actifs financiers non librement disponibles présenté en note 8

	2008 USD 000	2007 USD 000
a) Comité International Olympique		
Titres du marché monétaire	–	105 261
Obligations	336 051	159 411
Autres	21 257	28 890
	<u>357 308</u>	<u>293 562</u>
b) Olympic Foundation		
Obligations	307 203	190 975
Actions	65 985	102 934
Titres immobiliers	6 649	7 822
Instruments liés à des matières premières	5 372	9 966
Autres	660	8 933
	<u>385 869</u>	<u>320 630</u>
c) Olympic Solidarity		
Obligations	140 014	39 834
	<u>140 014</u>	<u>39 834</u>
d) Top Programme		
Titres du marché monétaire	–	34 078
	<u>–</u>	<u>34 078</u>
e) OBS		
Titres du marché monétaire	–	1 134
	<u>–</u>	<u>1 134</u>
Total portefeuilles	<u>883 191</u>	<u>689 238</u>
Total par catégories		
Titres du marché monétaire	–	140 473
Obligations	783 268	390 220
Actions	65 985	102 934
Titres immobiliers	6 649	7 822
Instruments liés à des matières premières	5 372	9 966
Autres	21 917	37 823
	<u>883 191</u>	<u>689 238</u>

C. Immobilisations financières

	2008 USD 000	2007 USD 000
Participation Beijing Olympic Broadcasting Co. Ltd	–	273
Prêt à la Maison du Sport International	3 044	3 441
Montants à recevoir des partenaires du TOP	33 635	18 975
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5A)	434 245	220 293
Autres actifs financiers	5 120	1 329
Total immobilisations financières	<u>476 044</u>	<u>244 311</u>

Dans le cadre de la préparation des Jeux de la XXIX Olympiade de 2008, OBS SA a apporté une somme de EUR 200 000 dans une entité nommée Beijing Olympic Broadcasting Co. Ltd. (BOB), entité à but non lucratif

conjointement fondée avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques. Cet apport ne peut donner lieu à aucun versement de dividende ou surplus et OBS SA n'est pas engagée auprès de cette entité au-delà de cet apport.

D. Actifs financiers par catégorie

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat USD 000	Débiteurs et prêts USD 000	Total USD 000
Actifs au bilan au 31 décembre 2008			
Actifs librement disponibles			
Actifs circulants			
Liquidités	–	301 994	301 994
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	346 359	–	346 359
Débiteurs et autres actifs circulants	–	87 610	87 610
Actifs immobilisés			
Actifs financiers	434 245	41 799	476 044
Actifs non librement disponibles			
Actifs financiers	102 587	100 163	202 750
Total	<u>883 191</u>	<u>531 566</u>	<u>1 414 757</u>
Actifs au bilan au 31 décembre 2007			
Actifs librement disponibles			
Actifs circulants			
Liquidités	–	231 313	231 313
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	311 190	–	311 190
Débiteurs et autres actifs circulants	–	276 771	276 771
Actifs immobilisés			
Actifs financiers	220 293	24 018	244 311
Actifs non librement disponibles			
Actifs financiers	157 755	306 007	463 762
Total	<u>689 238</u>	<u>838 109</u>	<u>1 527 347</u>

6. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

	2008 USD 000	2007 USD 000
Créances à recevoir sur revenus de droits	28 770	202 904
Impôt anticipé et TVA à récupérer	17 094	19 325
A recevoir du COJO de Beijing	6 246	9 156
A recevoir du COJO de Vancouver	671	202
A recevoir du COJO de Londres	1 555	1 399
A recevoir du COJO de Sotchi	30	11
Autres débiteurs	5 764	9 606
Intérêts courus	15 434	21 810
Charges payées d'avance et avances	6 887	10 821
Paiements d'avances au fond de pension (note 12)	3 148	650
Souvenirs olympiques et trophées	2 011	887
Total débiteurs et autres actifs circulants	<u>87 610</u>	<u>276 771</u>

Au 31 décembre 2008 et 2007, aucun débiteur n'accusait de retard de paiement.

Risque de concentration

	2008 USD 000	2007 USD 000
Standard & Poor's		
AAA	185	25 733
AA-	106	-
A+	195	-
A	380	-
A-	106	-
COFACE credit rating (countries)		
A1	19 554	-
A3	6 751	9 206
B	30	-
Pas de note de risque disponible	<u>75 426</u>	<u>241 456</u>
Total	<u>102 733</u>	<u>276 395</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, bâtiments et installations USD 000	Aménagements immobiliers, mobilier et équipement USD 000	Systèmes d'information USD 000	Matériels de radio- télédiffusion USD 000	Collections USD 000	Total USD 000
Exercice clos le 31 décembre 2007						
Valeur comptable nette à l'ouverture	69 651	9 046	4 784	9 630	22 320	115 431
Différences de change	3 692	346	18	1 275	-	5 331
Acquisitions / Cessions nettes	5 136	1 705	7 549	9 549	3 520	27 459
Amortissements	(1 472)	(2 258)	(3 387)	-	-	(7 117)
Valeur comptable nette à la clôture	<u>77 007</u>	<u>8 839</u>	<u>8 964</u>	<u>20 454</u>	<u>25 840</u>	<u>141 104</u>
Au 31 décembre 2007						
Coût	96 509	28 843	34 980	19 179	25 840	205 351
Différences de change	3 692	346	18	1 275	-	5 331
Amortissements cumulés	(23 194)	(20 350)	(26 034)	-	-	(69 578)
Valeur comptable nette	<u>77 007</u>	<u>8 839</u>	<u>8 964</u>	<u>20 454</u>	<u>25 840</u>	<u>141 104</u>
Exercice clos le 31 décembre 2008						
Valeur comptable nette à l'ouverture	77 007	8 839	8 964	20 454	25 840	141 104
Différences de change	3 278	118	(28)	1 115	-	4 483
Acquisitions / Cessions nettes	6 385	5 918	7 939	6 580	1 701	28 523
Amortissements	(1 899)	(2 583)	(3 823)	(22 389)	-	(30 693)
Valeur comptable nette à la clôture	<u>84 772</u>	<u>12 291</u>	<u>13 053</u>	<u>5 760</u>	<u>27 541</u>	<u>143 417</u>
Au 31 décembre 2008						
Coût	107 977	35 788	42 962	27 036	27 541	241 303
Différences de change	3 278	118	(28)	1 115	-	4 483
Amortissements cumulés	(26 483)	(23 615)	(29 883)	(22 389)	-	(102 370)
Valeur comptable nette à la clôture	<u>84 772</u>	<u>12 291</u>	<u>13 052</u>	<u>5 761</u>	<u>27 541</u>	<u>143 416</u>

8. ACTIFS FINANCIERS NON LIBREMENT DISPONIBLES

	2008 USD 000	2007 USD 000
Au 31 Décembre		
Liquidités bloquées	–	120 444
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5A) non librement disponibles	102 587	157 755
Acomptes sur droits de télévision détenus en fiducie	100 163	185 563
Total actifs financiers non librement disponibles	202 750	463 762
Au 31 Décembre		
Dont actifs circulants	5 435	344 774
Dont actifs immobilisés	197 315	118 988
Total actifs financiers non librement disponibles	202 750	463 762

Les liquidités bloquées comprennent essentiellement des dépôts bancaires à taux fixes, placés principalement en dollars US auprès de banques suisses. Leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Au 31 décembre 2008 et 2007, les taux d'intérêts moyens pondérés furent respectivement 0.65% et 4.93% pour les dépôts bancaires bloqués et de 4.79% et 5.27% pour les avances sur droits de télévision.

Au 31 décembre 2008 et 2007, les acomptes sur droits de télévision détenus en fiducie sont concentrés sur une seule contrepartie dont la côte est AAA. Postérieurement à la fin de l'exercice, cette côte a été ramenée à AA+ par Standard and Poors.

9. CRÉANCIERS ET CHARGES À PAYER

	2008 USD 000	2007 USD 000
Revenus de droits à répartir	24 253	230 178
A payer au COJO de Turin	–	73
A payer au COJO de Beijing	15 273	28 035
Depôt de garantie à payer au COJO de Beijing	5 435	–
A payer au COJO de Vancouver	208	–
Autres créanciers	64 426	64 612
Charges à payer	28 221	23 797
Total créanciers et charges à payer	137 816	346 695

Les échéances de ces dettes sont toutes inférieures à un mois.

10. AVANCES RELATIVES AUX JEUX OLYMPIQUES, DÉPÔTS DE GARANTIE ET REVENUS DIFFÉRÉS, NET

	Avances sur droits TV USD 000	Déduction des droits TV répartis aux COJO USD 000	Déduction des droits TV répartis à l'USOC USD 000	Avances, net USD 000	Revenus différés USD 000	Dépôts de garantie USD 000	Revenus différés et dépôts de garantie USD 000	Dépenses différées USD 000
Jeux de l'Olympiade 2008								
01.01.2007	390 383	(179 303)	(22 773)	188 307	64 394	1 145	65 539	(23 400)
31.12.2007	717 544	(349 587)	(28 466)	339 491	94 219	5 283	99 502	(34 080)
31.12.2008	–	–	–	–	–	–	–	–
Jeux Olympiques d'hiver 2010								
01.01.2007	10 693	(22 000)	(1 046)	(12 353)	8 414	1 103	9 517	(13 967)
31.12.2007	206 350	(82 588)	(15 683)	108 079	9 707	1 160	10 867	(23 766)
31.12.2008	337 309	(170 935)	(15 683)	150 691	38 169	1 193	39 362	(59 728)
Jeux de l'Olympiade 2012								
01.01.2007	18 125	–	(1 506)	16 619	3 844	–	3 844	(8 831)
31.12.2007	20 918	(8 000)	(1 506)	11 412	4 974	–	4 974	(9 543)
31.12.2008	87 344	(42 926)	(1 506)	42 912	10 714	–	10 714	(13 174)
Jeux Olympiques d'hiver 2014								
01.01.2007	25	–	–	25	2 550	–	2 550	(718)
31.12.2007	25	–	–	25	–	–	–	529
31.12.2008	892	–	–	892	–	–	–	(6 104)
Jeux de l'Olympiade 2016								
01.01.2007	370	–	–	370	–	–	–	(33)
31.12.2007	370	–	–	370	–	–	–	401
31.12.2008	1 627	–	–	1 627	–	–	–	832
Total								
01.01.2007	419 596	(201 303)	(25 325)	192 968	79 202	2 248	81 450	(46 949)
31.12.2007	945 207	(440 175)	(45 655)	459 377	108 900	6 443	115 343	(66 458)
31.12.2008	427 172	(213 861)	(17 189)	196 122	48 883	1 193	50 076	(78 174)
Portion courante								
01.01.2007	–	–	–	–	–	–	–	–
31.12.2007	717 544	(349 587)	(28 466)	339 491	94 219	5 283	99 502	(34 080)
31.12.2008	–	–	–	–	–	–	–	–
Portion non-courante								
01.01.2007	419 596	(201 303)	(25 325)	192 968	79 202	2 248	81 450	(46 949)
31.12.2007	227 663	(90 588)	(17 189)	119 886	14 681	1 160	15 841	(32 378)
31.12.2008	427 172	(213 861)	(17 189)	196 122	48 883	1 193	50 076	(78 174)

11. FONDS RÉSERVÉS

Ce compte représente des provisions basées sur l'obligation tripartite d'assistance financière auprès des organisations du Mouvement Olympique. Les opérations enregistrées en 2008 et 2007 sont les suivantes :

	2008 USD 000	2007 USD 000
Exercice clos le 31 décembre		
Solde au 1er janvier	40 890	57 140
Fonds réservés pour allocation aux organisations du Mouvement Olympique	69 000	-
Réallocation de provisions aux fonds réservés	168	3 254
Allocation à et fonds dépensés pour l'Agence Mondiale Antidopage	(12 337)	(11 266)
Allocation au Conseil International d'Arbitrage en matière de sport	(4 196)	(3 948)
Programme de solidarité CIO/FI	(1 977)	(1 457)
Assistance financière aux organisations du Mouvement Olympique	(3 331)	(2 833)
Solde au 31 décembre	<u>88 217</u>	<u>40 890</u>
Au 31 Décembre		
Dont actifs circulants	36 142	21 579
Dont actifs immobilisés	52 075	19 311
Solde au 31 décembre	<u>88 217</u>	<u>40 890</u>

12. FRAIS DE PERSONNEL

	2008 USD 000	2007 USD 000
Salaires	49 583	40 165
Charges sociales	5 834	4 936
Coûts de prévoyance des plans à primauté de prestations	2 131	2 299
Total frais de personnel (note 15)	<u>57 548</u>	<u>47 401</u>

Plans à primauté de prestations

Les fonds de prévoyance du CIO couvrent la quasi totalité des employés. A compter du 1er janvier 2006, les obligations de pension des employés du CIO ont été transférées à une fondation semi autonome suisse. Les plans ont été évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode du coût unitaire projeté au 31 décembre 2008.

Les montants enregistrés dans l'état des activités sont les suivants :

	2008 USD 000	2007 USD 000
Coût des services rendus sur l'exercice	5 402	4 879
Intérêt sur engagements de prévoyance futurs	1 487	1 103
Rendement attendu des actifs du plan	(2 119)	(1 690)
Amortissement net	-	125
Contribution des employés	<u>(2 639)</u>	<u>(2 118)</u>
Charges nettes des pensions pour l'exercice, incluses dans les frais de personnel	<u>2 131</u>	<u>2 299</u>

Le rendement effectif des actifs du plan se traduit par une perte de USD 6.469 en 2008 et un gain de USD 0.128 million en 2007.

La situation du plan de prévoyance et les montants inclus dans l'état de la situation financière aux 31 décembre 2008 et 2007 se présentent comme suit :

	2008 USD 000	2007 USD 000
Engagements de prévoyance futurs	43 840	40 378
Valeur effective des actifs du plan	<u>(41 686)</u>	<u>(40 285)</u>
	2 154	93
Pertes nettes non reconnues	<u>(5 294)</u>	<u>(743)</u>
Avance au fonds de pension reconnu dans l'état de la situation financière (note 6)	<u>(3 140)</u>	<u>(650)</u>

Le mouvement des engagements de prévoyance (prépaiements) comptabilisés dans l'état de la situation financière durant les exercices 2008 et 2007 se présente comme suit :

	2008 USD 000	2007 USD 000
Exercice clos le 31 décembre		
Au début de l'exercice	(650)	736
Total des charges comme ci-dessus	2 131	2 299
Contributions payées	(4 562)	(3 665)
Différence de change	(59)	(20)
A la fin de l'exercice	<u>(3 140)</u>	<u>(650)</u>

Les hypothèses utilisées pour les calculs actuariels sont les suivantes :

	2008	2007
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer les valeurs actualisées	3.50%	3.50%
Taux annuel de croissance des salaires futurs	1.75%	1.75%
Taux estimé de croissance des prestations futures de prévoyance	0.50%	0.50%
Taux estimé de rendement à long terme des actifs du plan	4.50%	5.00%

Les taux de rendements estimés par nature d'actifs du plan au 31 décembre sont les suivants :

	Part du total des actifs	Taux de rendement estimé
Liquidités	8%	1.50%
Actions	27%	7.00%
Obligations	46%	3.50%
Immobilier	11%	5.00%
Autres	8%	3.50%

Les contributions futures estimées sont :

2009	3 464
2010	3 432
2011	3 341
2012	3 366
2013	3 302
2014-2018	15 863

Le mouvement des engagements de prévoyance futurs est :

	2008 USD 000	2007 USD 000
Situation d'ouverture	40 378	39 350
Coût des services rendus sur l'exercice	5 402	4 879
Intérêts sur engagements de prévoyance futurs	1 487	1 103
Prestations versées nettes	(1 767)	(1 285)
Gain actuarielle net	(4 117)	(6 559)
Impact de la variation des taux de change	2 457	2 890
Valeur des engagements de prévoyance au 31 décembre	<u>43 840</u>	<u>40 378</u>

Le mouvement de la valeur effective des actifs du plan est le suivant :

	2008 USD 000	2007 USD 000
Situation d'ouverture	40 286	33 150
Contributions versées par les employés	2 639	2 118
Contributions versées par l'employeur	4 562	3 665
Prestations versées nettes	(1 767)	(1 285)
Rendement attendu des actifs du plan	2 119	1 690
Gain actuarielle net	(8 588)	(1 818)
Impact de la variation des taux de change	2 435	2 766
Valeur effective des actifs du plan au 31 décembre	<u>41 686</u>	<u>40 286</u>

La situation au 31 décembre des cinq dernières années est la suivante :

	2008 USD 000	2007 USD 000	2006 USD 000	2005 USD 000	2004 USD 000
Valeur des engagements de prévoyance	43 840	40 378	39 351	33 028	30 241
Valeur effective des actifs du plan	(41 686)	(40 286)	(33 150)	(30 134)	(30 446)
Deficit/surplus	<u>2 154</u>	<u>92</u>	<u>6 201</u>	<u>2 894</u>	<u>(205)</u>
(Gain) / Perte actuariel net sur les engagements de prévoyance	4 117	6 559	(253)	(3 997)	(2 495)
(Gain) / Perte actuariel net sur les actifs du plan	(8 588)	(1 818)	(1 552)	157	(518)

13. REVENUS DES DROITS DE TÉLÉVISION ET RÉPARTITION

	2008 USD 000	2007 USD 000
Source de revenus des droits par continent		
Amérique	970 158	–
Europe	443 360	–
Afrique	24 105	–
Asie	233 655	–
Océanie	65 267	–
Total revenus des droits de télévision	<u>1 736 545</u>	<u>–</u>
Utilisation et répartition des revenus :		
Prime d'assurance pour annulation des Jeux	3 432	–
Comité d'Organisation des Jeux de la XXIXe Olympiade	850 907	–
Comité Olympique des Etats-Unis d'Amérique	113 867	–
Rémunération marketing spéciale aux Fédérations Internationales	133 200	–
Fédérations Internationales	161 924	–
Utilisation et répartition revenus de droits de télévision au profit des COJO, de l'USOC et des FI	1 263 330	–
Allocation à la SO	160 244	–
Total de l'utilisation et de la distribution des revenus des droits de télévision	<u>1 423 574</u>	<u>–</u>

14. DROITS DE MARKETING DU PROGRAMME TOP

	2008 USD 000	2007 USD 000
Total revenus du programme TOP	<u>436 643</u>	<u>157 016</u>
Utilisation et distribution des revenus :		
Comités d'Organisation des Jeux de l'Olympiade et des Jeux Olympiques d'hiver	334 209	54 745
Comité Olympique des Etats-Unis d'Amérique	24 138	24 154
Comités Nationaux Olympiques	36 699	40 920
Autres coûts du programme	25 912	4 157
Surplus du TOP	(26 358)	–
Total de l'utilisation et de la distribution des revenus du programme TOP	<u>394 600</u>	<u>123 976</u>

15. AUTRES DROITS

	2008 USD 000	2007 USD 000
Redevances	138 539	–
Fournisseurs	6 293	2 763
Licenciés	21 247	206
Autres	6 099	1 471
Total autres droits	<u>172 178</u>	<u>4 440</u>

16. AUTRES REVENUS

En 2008, les autres revenus comprennent des revenus de location ainsi que des honoraires concernant des services professionnels rendus à Beijing Olympic Broadcasting (BOB) pour un montant de USD 42.5 millions.

17. COÛTS CENTRAUX ADMINISTRATIFS ET OPÉRATIONNELS

	2008 USD 000	2007 USD 000
Salaires et charges sociales (note 12)	57 548	47 401
Presse, publications et relations publiques	5 185	3 956
Services extérieurs	12 557	9 585
Frais de session, commission et mission	11 145	8 793
Frais de transport, voyage et résidence	6 031	5 578
Entretien et fournitures	13 618	10 774
Impôts et taxes	725	324
Amortissements et dépréciations	8 304	7 116
Total des coûts centraux administratifs et opérationnels	<u>115 112</u>	<u>93 527</u>

18. DÉPENSES RELATIVES AUX JEUX OLYMPIQUES

	2008 USD 000	2007 USD 000
Dépenses liées aux XXIXe Jeux de l'Olympiade		
Coût de diffusion*	36 324	–
Coût de candidature, commissions d'évaluation et de coordination	11 373	–
Technologie : projet ORIS et systèmes d'homologation et de tests	9 631	–
Opérations CIO Beijing	14 603	–
Subventions aux CNO, comprenant bourses de transport, équipements et athlètes	33 193	–
Juges officiels, arbitres et autres coûts des FI	2 227	–
Contribution au programme antidopage	1 661	–
Marketing	177	–
Coûts liés aux droits de télévision	765	–
Prime d'assurance pour annulation des Jeux	4 199	–
Autres coûts	5 842	–
Total des dépenses liées aux XXIXe Jeux de l'Olympiade	<u>119 995</u>	<u>–</u>
Amortissement de l'équipement de diffusion	22 389	–
Services externes	3 974	–
Services professionnels	9 961	–
Coût de diffusion*	<u>36 324</u>	<u>–</u>

19. PROGRAMME DE LA SOLIDARITÉ OLYMPIQUE

	2008 USD 000	2007 USD 000
Programme des années précédentes	<u>522</u>	<u>(1 069)</u>
Programme de l'année en cours		
Programme géré par les associations continentales	<u>20 767</u>	<u>24 154</u>
Programme géré centralement par la Solidarité Olympique :		
• Bourses pour athlètes	6 030	10 046
• Jeux continentaux et régionaux - Préparation CNO	1 591	4 271
• Programme développement pour jeunes athlètes	2 377	1 593
• Cours techniques	2 604	2 634
• Bourses pour entraîneurs	1 772	1 415
• Développement de la structure pour les entraîneurs nationaux	1 230	942
• Aide directe aux CNO (Infrastructure)	5 317	5 195
• Programmes des administrateurs de sports	568	340
• Education de haut niveau pour les administrateurs de sports	635	469
• Médecine sportive	680	770
• Sports et environnement	375	194
• Femmes et sport	392	171
• Académie Internationale Olympique	407	440
• Sport pour tous	453	518
• Culture et éducation	745	514
• Héritage CNO	667	339
	<u>25 843</u>	<u>29 851</u>
Forums	<u>20</u>	<u>1 250</u>
Total du programme de l'année en cours	<u>46 630</u>	<u>55 255</u>
Total des programmes de l'année en cours et des années précédentes	<u>47 152</u>	<u>54 186</u>

20. REVENUS FINANCIERS, NET

	2008 USD 000	2007 USD 000
Revenus d'intérêts	56 713	50 787
Charges d'intérêts	(578)	(264)
Gains (perte) de juste valeur sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(29 030)	10 621
Gains (pertes) sur vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 628)	1 212
Gains (pertes) sur transactions en monnaies étrangères, net	<u>(22 011)</u>	<u>18 882</u>
Total des revenus financiers, net	<u>3 466</u>	<u>81 238</u>

21.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions et soldes avec les autres organisations appartenant au Mouvement Olympique ne figurent pas dans cette note, car ils sont déjà détaillés dans les états financiers. Les membres, le Président et la Commission exécutive du CIO ne sont pas rémunérés par le CIO. Toutefois, le CIO couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, hôtels, repas et indemnités journalières, ainsi qu'un montant forfaitaire destiné à couvrir leurs frais d'administration.

Ces dépenses sont incluses dans l'état des activités sous la rubrique dépenses de fonctionnement, dans les frais de session, commission et mission. De plus, le CIO supporte les frais de résidence (location de chambre, frais de séjour, taxes de résidence, assurances) du Président, qui se sont élevés à USD 0.556 million (CHF 0.599 million) en 2008 et USD 0.510 million (CHF 0.614 million) en 2007 et les même frais pour le Président d'Honneur à vie qui se montaient à

USD 0.310 million (CHF 0.334 million) en 2008 et USD 0.235 million (CHF 0.278 million) en 2007. Ces dépenses sont incluses dans l'état des activités sous la rubrique dépenses de fonctionnement, dans les frais de transport, voyage et résidence.

Sont considérés comme étant les membres de la direction opérationnelle du CIO, le Président, le Directeur Général, le Chef de Cabinet du Président et le Directeur Opérationnel des Jeux Olympiques. Ainsi que mentionné ci-dessus, le Président n'est pas rémunéré. Les salaires et avantages à court terme des trois autres membres de la direction opérationnelle représentent en USD 1.627 millions (CHF 1.753 million) en 2008 et USD 1.376 millions (CHF 1.646 millions) en 2007. Les versements en vue d'avantages postérieurs à l'emploi se montent à USD 0.258 million (CHF 0.278 million) en 2008 et USD 0.198 million (CHF 0.237 million) en 2007.

22.

STRATÉGIE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Le solde des fonds comprend les fonds affectés qui sont gérés séparément en vue du financement du programme de la Solidarité Olympique. Les fonds non affectés sont détenus en vue du financement du portefeuille de la Solidarité Olympique ainsi que du fonds de roulement du CIO.

Publié par le département de la communication du CIO.

©Cet ouvrage ne peut être reproduit même partiellement et sous quelque forme que ce soit sans autorisation écrite du Comité International Olympique (CIO). Tous droits de reproduction, traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Comité International Olympique, Château de Vidy, 1007 Lausanne, Suisse Tél. +41 (0)21 621 6111 Fax +41 (0)21 621 6216 www.olympic.org

Rédaction : Steven Maass.

Conception et réalisation : 48Fitzroy Limited.

Photographies : IOC and Getty Images® ; pages 11, 29, 39, 41, 54 IOC/Richard Juilliar ; page 22 IOC/Helene Tobler ; pages 25, 26, 56 IOC/Ian Jones ; pages 34, 37, 41 IOC/John Huet.

Impression : Pureprint Group. Toute l'électricité utilisée pour produire ce rapport a été générée par des sources d'énergie renouvelable.

Pureprint Group, société neutre en carbone, souscrit à la norme ISO 14001 : 2004 Système de gestion de l'environnement et est enregistrée EMAS, Système de gestion et de vérification environnemental.

Couverture : Le papier utilisé est sans acide et contient 20% de fibres recyclées.

Pages intérieures : Papier 100% recyclé.

®Toutes les marques commerciales sont reconnues comme étant la propriété de leurs propriétaires respectifs.